

Verbatim du Conseil d'Administration du 13 octobre 2020

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Patricia FAUQUE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membres absents

Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (procuration à Madame Tania CARNET),
Monsieur Philippe GARNIER (présent jusqu'à 9h50 puis procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Membre excusé

Monsieur Cédric CLERC

Membre absent

Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Louise BOUCHÉ,
Madame Gwladys BOUILLIN,
Monsieur Arthur SABATIER,
Monsieur Alexandre TISSIER.

Membres absents

Madame Ambre ADAMIAK,
Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES,

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (présente jusqu'à 10h15 puis procuration à Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN),
Monsieur Éric CHENAL (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Madame Francine CHOPARD),
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Monsieur David COUSSON),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN,
Madame Pascale PONSE-WILHELM (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),

Membre excusé

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX.

Membre absent

Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de la région académique de Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Émilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Laurent GAUTIER, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle Ressources humaines,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Ameer Aichi, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

Point A : Points soumis à discussions	2
Informations du Président.....	2
II) Questions financières	11
1. Dispositions sur les seuils de marchés	11
2. Vote d'un seuil d'immobilisation unitaire	12
3. SATT SAYENS.....	13
- Renouvellement de l'engagement de l'université de Bourgogne.....	13
- Recapitalisation de la SATT	17
4. Suppression des frais spécifiques du DU Diplôme d'Étudiant Entrepreneur (DEE).....	18
III) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 1 ^{er} octobre 2020).....	19
1. Plan de formation des personnels pour l'année 2021.....	19
2. RIFSEEP : Mise à jour de la cotation des postes BIATSS rentrée 2020.....	26
3. Harmonisation du RIFSEEP des différents corps de catégorie A des filières ATSS, ITRF, Bibliothèques au 1 ^{er} septembre 2020.....	27
4. Politique indemnitaire de fin d'année 2020	29
5. Primes de charges administratives d'intérêt général 2019-2020 et 2020-2021 : liste des fonctions ouvrant droit.....	33
6. Décharge de service et heures complémentaires pour les MCF qui suivent une formation CIPE dans les 5 années qui suivent la titularisation.....	37
Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)	38
IV) Tarifs, subventions et dons - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	38
V) Compte rendu des conventions hors subvention.....	39
Point C : Questions diverses	40

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020)

*(La séance est ouverte à 9 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

- :- :- :- :- :- :-

Le Président – Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce nouveau Conseil d'administration du mardi 13 octobre, avec un ordre du jour qui est – on va dire – moyennement important. J'entends en quantité et pas en qualité, bien sûr.

Avant de débiter, je voudrais accueillir deux nouveaux membres du CA.

Je vois Alexandre Cochet à qui je dis bonjour et à qui je souhaite la bienvenue dans ce Conseil d'administration.

Il était sur la liste de Sébastien Chevalier. Sébastien Chevalier ayant dû démissionner du CA, c'est Alexandre Cochet qui lui succède.

Donc bienvenue dans ce Conseil d'administration.

M. Cochet – Merci.

Le Président – Cela nous fait deux médecins, n'est-ce pas...

M. Rollin – On peut tomber malade alors.

Le Président – Oui, c'est vrai que par les temps qui courent, c'est plutôt une bonne chose. Je rappelle qu'il y a aussi un virologue dans l'équipe de gouvernance. Donc c'est encore plus utile si tant est qu'on puisse intervenir.

En tout cas, bienvenue.

Bienvenue également à Mme Lecullier qui est la nouvelle Agent comptable de l'université et qui a pris ses fonctions au 1^{er} octobre, et qui donc découvre son nouveau poste.

Voulez-vous vous présenter rapidement, pour que vous puissiez dire un petit peu quelles sont les fonctions que vous avez occupées auparavant ?

Mme Lecullier - Bonjour à tous.

Donc je viens d'arriver le 1^{er} octobre, effectivement. Auparavant, j'ai été comptable à la DGFIP pendant 37 ans. J'avais envie de prendre un petit virage et ce poste s'est présenté. Je le convoitais depuis longtemps, en fait.

Donc mon dernier poste. Je ne vais pas vous faire tout mon CV, mais mon dernier poste était à la Trésorerie de Seurre où je gérais à peu près 120 budgets de

petites collectivités, dont 38 communes et des syndicats. La plus grosse collectivité était la communauté de communes de Seurre. Je gérais aussi deux EHPAD.

Donc une expérience qui m'a beaucoup apportée. J'ai beaucoup aimé, d'ailleurs, le contact avec les élus et avec les secrétaires de mairie. Notamment, il fallait surtout beaucoup de pédagogie dans ces collectivités-là.

J'ai beaucoup aimé, mais j'avais quand même envie de changer. C'était donc une opportunité pour moi et je suis ravie d'être ici.

Le Président – Très bien, merci.

Nous sommes ravis de vous accueillir puisque l'Agent comptable nous manquait beaucoup, même si Nicolas Cuenin qui avait assuré l'intérim avait parfaitement fait face à la mission.

Nous allons pouvoir rentrer dans le vif du sujet et dans le premier point de l'ordre du jour, avec un certain nombre d'informations que je voulais livrer à votre connaissance.

Point A : Points soumis à discussions

Informations du Président

Le Président – D'abord faire un point évidemment sur la situation Covid car c'est ce qui nous préoccupe quasiment en permanence.

Vous le savez évidemment, Dijon est passée en alerte renforcée, ce qui implique un certain nombre de choses.

Alors Dijon, mais pas les sites territoriaux.

Sur Dijon donc, les équipes ont travaillé d'arrache-pied depuis – on va dire – quelques jours, parce que l'information, sans être officielle, commençait à circuler.

On savait que la métropole de Dijon avait atteint des seuils qui, normalement, auraient dû la placer directement en zone d'alerte renforcée, mais comme la pandémie stagnait, les autorités avaient décidé de reculer cette décision.

La décision a été effective à partir de samedi dernier et donc, dès vendredi matin, j'ai adressé un courrier aux responsables administratifs et aux doyens pour les informer qu'on devait, avec les équipes pédagogiques, aménager ce qui n'était pas encore aménagé, parce qu'il faut savoir que bon nombre de composantes avaient déjà réduit la jauge de leurs salles à 50 % de leur capacité nominale d'accueil. Mais là, il a fallu étendre cette décision à toutes modalités pédagogiques, c'est-à-dire aux TD et aux TP, ce qui n'a pas été sans causer de difficultés dans certaines composantes notamment.

Donc le travail a été fait de manière extrêmement rapide pendant le premier week-end. Il faut quand même rendre hommage aux collègues qui ont travaillé pendant ce week-end.

Quasiment toutes les mesures ont été effectives d'après les informations qui me sont revenues, dès lundi matin, certaines avec un petit peu de retard. Il y a même une composante qui a décidé de suspendre les cours cette semaine pour pouvoir mieux se réorganiser à compter de la semaine prochaine, en rattrapant évidemment cette semaine avant les examens. Donc chacun a fait comme il a pu.

Où en sommes-nous d'un point de vue sanitaire ? Globalement, la situation est stable au regard des informations qui me sont remontées. Depuis une dizaine de jours, en remontant non pas à lundi dernier, mais au lundi d'avant, nous avons entre

80 et 85 cas et, petit à petit, nous sommes montés à 89 cas sur les quatorze derniers jours – on fait toujours une analyse sur les quatorze derniers jours pour apprécier l'existence ou pas de clusters.

Nous faisons une cellule de veille Covid tous les matins, à 8 heures, avec l'ARS, au téléphone. Cette cellule Covid permet de faire un état quotidien des contaminations, des cas positifs qui nous sont remontés. Et depuis vendredi dernier, en réalité, c'est-à-dire depuis trois ou quatre jours calendaires, nous sommes à 89 cas sur les quatorze derniers jours. Donc là, il y a une sorte de palier.

On imagine que cela risque de remonter, mais le fait d'avoir placé beaucoup d'étudiants en hybridation ou en cours à distance fait qu'on s'aperçoit aussi que la fréquentation du campus est quand même en baisse.

Il est probable également que les activités festives, qui sont apparemment des moments privilégiés pour que la Covid se répande, diminuent également et donc permettent finalement de lisser l'augmentation.

Et je crois que c'est le pari qui est fait par les autorités sanitaires.

En fait, tout le pari est là. C'est de lisser la contamination de sorte à ne pas engorger les services des CHU en France, pour qu'on puisse continuer à soigner finalement les malades, qu'ils soient malades de la Covid ou affectés par d'autres pathologies – parce que je crois qu'il ne faut pas les oublier. Donc en réalité, tout l'équilibre est là, entre restriction d'activités, hybridation et puis capacité des services de santé à absorber le flux de patients, que ce soit pour la Covid ou pour d'autres pathologies – si j'ai bien compris ce qui préside aux décisions qui sont prises.

Le deuxième courrier que j'ai envoyé, c'était vendredi soir. C'était un courrier qui était adressé à toute la communauté pour rappeler un petit peu la situation, là où nous en étions, et surtout pour en appeler à la compréhension de cette communauté, qu'il s'agisse des étudiants, des collègues ou des personnels, parce qu'on demande un effort supplémentaire. Et c'est un effort de plus qui vient après déjà une longue période d'efforts.

On ne peut qu'en appeler à la bonne volonté des uns et des autres, dans le respect évidemment des consignes sanitaires qu'on s'applique aussi au maximum dans la mesure du possible et de nos moyens.

Les choses se mettent en place et nous continuons à veiller, à surveiller et puis à faire ces cellules de veille tous les matins, en lien avec les autorités sanitaires, pour pouvoir réagir.

Sur Le Creusot, nous avons un cluster qui s'est déclaré, on va dire, en fin de semaine dernière et pendant le week-end. Nous avons recensé 4 cas positifs exactement ce matin en L1 STAPS. Donc le responsable du Creusot, en lien avec la directrice du site et puis l'ARS, ont décidé – et c'est une décision tout à fait normale – de placer la promo à distance pendant quinze jours. Cela concerne 220 étudiants.

C'est ce que nous avons fait jusqu'à présent : à chaque fois qu'on a eu un cluster - je vous le rappelle : un cluster, c'est 3 personnes positives dans un groupe d'étudiants, d'accord ? -, on les a placés en enseignement à distance pendant quinze jours.

Cela s'est déjà fait avec des masters qui sont revenus depuis, donc tout va bien.

On a eu la chance de ne pas avoir de malades graves. C'est tout de même une chance, très clairement.

Voilà donc où nous en sommes à peu près aujourd'hui.

Le site du Creusot réclamait, on va dire, des tests spécifiques pour le site universitaire. Or, d'après l'ARS, et c'est une information que j'ai apprise tout à

l'heure, les laboratoires locaux et l'Hôtel Dieu sont tout à fait aptes à tester en nombre les étudiants et les personnels du site universitaire sans difficulté.

Donc on a mis en contact la directrice du site du Creusot avec l'ARS, de sorte qu'ils puissent articuler leurs actions de la manière la plus rationnelle possible.

Voilà où nous en sommes à peu près de la situation Covid. L'affaire suit son cours et j'espère surtout que nous arriverons à maintenir une activité en présentiel la plus importante possible car je crois que c'est quelque chose qui tient à cœur à la communauté.

Oui, Monsieur Rollin ?

Puis Peggy Cénac.

M. Rollin – Oui, Monsieur le Président. Quelles sont les directives, par exemple, sur le fait de passer à 50 % de présence d'étudiants dans les salles ?

Parce que moi, je m'inquiète d'un certain nombre de choses. Je vois passer des mails au sein de mon UFR, par exemple, où on va couper les cours en deux et, en fait, on aura toujours autant d'étudiants dans le bâtiment.

Je prends l'exemple d'un cours qui était de 14 à 16 heures, on le fera de 14 à 15 heures pour un premier groupe et de 15 à 16 heures pour un deuxième groupe. Les étudiants ne vont pas rentrer chez eux pour une heure ! Donc on aura autant d'étudiants dans le bâtiment.

Si c'est simplement pour respecter la règle des 50 % dans les salles de cours, on peut être satisfait. Or, de l'autre côté, on a cette dérive de temps de présence.

J'aimerais savoir quelle est la position de la gouvernance là-dessus, par rapport à ce point-là.

Le Président – Alors d'abord, je rappelle bien que l'instruction qui nous a été adressée par le ministère, c'est bien de réduire les effectifs à 50 % de la capacité d'accueil nominale de chaque salle. Donc pour une salle de 100 places – c'est, d'ailleurs, ce que j'avais écrit dans un courrier –, on ne peut pas accueillir plus de 50 étudiants. Donc à partir du moment où on parvient à faire respecter cette règle-là, on a atteint l'objectif de la consigne.

Reste, vous l'évoquez, la question de la présence dans les couloirs, etc.

Je crois, et là j'avoue que je ne suis pas médecin, ni virologue, ni épidémiologiste, mais ce qui favorise la contamination, c'est précisément les personnes qui sont dans la même salle pendant au moins un quart d'heure, même avec le masque, et dans une salle qui n'est pas aérée.

En ce qui concerne la circulation dans les bâtiments. Par exemple, le bâtiment Droits-Lettres qui est celui dans lequel il y a le plus de circulation. D'abord, le fait d'avoir placé en hybridation a limité, je crois, considérablement la fréquentation du bâtiment et, en se promenant sur le campus, on a bien vu qu'il y avait quand même beaucoup moins d'étudiants.

D'autre part, ce qui est dangereux, c'est quand les étudiants stagnent au même endroit.

Or, et je vous entends, de ce que j'ai su et de ce qu'on m'a dit, les étudiants ne restaient pas tellement dans les couloirs. Entre deux cours, en tout cas, ils ne restaient pas dans des lieux qui ne sont pas aérés et dans lesquels il y avait une grosse concentration.

Alors, peut-être que vous avez constaté des situations différentes.

M. Rollin – Non, non. Ce n'est pas encore mis en place, mais cela va se mettre en place, puisque c'est une décision qui a été prise hier midi.

Parce que, quand vous aurez beaucoup d'étudiants qui vont être là et qui vont attendre une heure entre deux cours et que vous n'avez pas d'espaces énormes dans les bâtiments, vous allez donc retrouver ces étudiants-là dans les halls la plupart du temps, ce que l'on voit.

On le voit déjà classiquement, même s'ils essayent de respecter la distanciation.

Mais si vous mettez encore plus d'étudiants dans les halls, cela risque d'être problématique. Voilà.

Moi, je m'inquiète d'un certain nombre de choses parce que, comme vous l'avez dit, dans la mise en place de ces mesures, il y a toute la partie qui relève des enseignants. Mais dans la partie technique et administrative, ce sont quand même les personnels techniques et administratifs qui ont déjà énormément travaillé sur tous les plans de circulation qui, avec des mesures comme celles-là, deviennent complètement obsolètes, puisqu'on avait mis en place, je dirais, un peu des zones d'attente pour les étudiants entre les différents cours, en essayant de jouer un peu sur la durée des cours, et qu'une salle puisse sortir trois ou cinq minutes avant pour éviter d'avoir 50 ou 60 étudiants qui se croisent.

Là, on aura des étudiants qui vont... On ne sait pas où les mettre ! C'est cela qui m'inquiète. Ce sont encore les personnels techniques et administratifs qui vont devoir gérer parce qu'on va devoir repenser toutes ces questions-là et, dans ce cadre-là, on ne sait pas faire.

Mme Pucéat – Juste un complément. Ce que vous évoquez est une des trois ou quatre pistes qui ont été évoquées. Donc en réalité, le choix de chaque enseignant ne sera pas nécessairement d'adopter cette solution-là. Il y a eu plusieurs pistes proposées qui sont, effectivement, ressorties de la réunion d'hier midi pour l'UFR SVTE. Donc tous les enseignants ne choisiront pas nécessairement de couper leurs cours en deux ou de distribuer ces enseignements de cette manière-là.

Le Président – Oui, Peggy Cénac.

Mme Cénac – J'ai une question double. La première partie, c'est celle que j'avais envoyée par mail au sujet de l'aération, pour savoir où nous en étions des mesures de ventilation suffisantes sur le campus. Et la deuxième remarque concerne les étudiants recensés qui n'ont soit pas de bonne qualité de connexion au réseau soit pas d'ordinateur pour le travail à distance, donc quand on va demander aux étudiants de suivre des cours à distance.

On avait évoqué à la fin de l'année dernière la possibilité de recenser, au moment de l'inscription, les étudiants qui étaient en fracture numérique ou, en tout cas, qui avaient des difficultés, que ce soit par rapport à l'ordinateur ou à la connexion.

N'y avait-il pas moyen d'avoir une décision de l'établissement disant que pour les étudiants qui n'ont pas la possibilité de se connecter – s'ils ne sont pas trop nombreux et c'est pour cela que le recensement est important –, ils avaient la possibilité de venir en présence toutes les semaines ?

Le Président – Oui. Si tu veux répondre sur l'aération.

M. Helleu – Oui. Bonjour à tous.

Je peux répondre sur l'aération. Donc cela fait partie des choses qui ont été demandées ou recommandées. Donc l'aération, chaque fois qu'on démarre le cours, et à la fin de chaque cours, on s'assure que le nécessaire soit fait pendant cinq, dix ou quinze minutes. Les consignes ont été passées.

Moi, j'ai plus l'effet inverse de gens qui se plaignent du froid que de gens qui se plaignent de l'aération. Mais cela fait partie des consignes qui sont bien passées.

Concernant le taux de propagation, le Président vous a rappelé les chiffres. Nous n'avons pas eu une multiplication par quatre de contaminations depuis la rentrée. On est, y compris les personnels, sur des volumes relativement faibles de contaminations.

On suit cela avec l'ARS, puisqu'on a une réunion, le Président vous en parlé, on a une cellule de veille qui se réunit tous les jours à 8 heures.

Et puis globalement, je dirais qu'il y a une obligation de moyens et pas de résultat, donc...

On est tous inquiets mais, après, on prend, tous, tous les gestes. Il y a le port du masque obligatoire, il y a tout un tas de mesures qui sont prises. Mais encore une fois, on essaye d'y mettre les moyens, mais pas le résultat. Donc si l'objet c'est de stopper la pandémie, on ne la stoppera pas parce qu'on sait qu'elle a une force d'inertie et qu'elle continue à se propager.

Donc après, il faut qu'on soit sur quelque chose de très conscient, de très lucide sur les gestes. Mais c'est une discipline collective.

Moi, il me semble que c'est plutôt appliqué et qu'il faut ouvrir les fenêtres. Donc on ouvre les fenêtres et puis on aère.

Mme Cénac – C'était plus facile d'ouvrir les fenêtres en septembre que ça le sera à la fin du mois de novembre prochain !

M. Helleu – Non, mais on est bien d'accord.

Le Président – Ensuite, en ce qui concerne le deuxième élément de la question, c'est-à-dire sur la fracture numérique des étudiants. J'ai saisi de la question le Vice-président qui avait été particulièrement actif au moment du confinement pour équiper les étudiants. Donc les choses sont en cours.

On va lancer une enquête pour permettre de savoir qui, chez les étudiants, a besoin de matériel informatique et essayer dans la mesure du possible de financer l'équipement.

On est dans une réflexion plus globale, c'est-à-dire que là, il y a une urgence et je l'entends parfaitement. C'est très clair là-dessus. Mais vous savez, on est sur une réflexion plus globale d'un véritable plan numérique qui a pour objectif de faire en sorte que tout étudiant qui étudie à l'université de Bourgogne puisse bénéficier d'un équipement informatique. Ce peut être un petit ordinateur portable ou une petite station fixe, avec une liaison Internet, de sorte qu'il puisse se former avec des équipements dont la maîtrise est absolument indispensable pour s'intégrer dans le monde professionnel après.

Donc il y a un plan plus global que nous sommes en train d'élaborer. J'en ai déjà parlé avec des élus locaux et on en a parlé également avec les VP étudiants, parce qu'il s'agirait d'avoir des financements qui permettraient ou plutôt qui permettraient, car ce n'est pas du conditionnel, c'est ce qu'on va mettre en place, de constituer un stock d'ordinateurs qui seront prêtés aux étudiants.

Parce qu'on ne peut pas acheter un ordinateur par étudiant. Donc ils seront prêtés pour toute l'année, et à la fin de l'année, ils nous le restitueront et, en début d'année suivante, le parc sera remis à niveau, s'il y a besoin de faire des mises à jour, soit matérielles soit logicielles, et ils seront à nouveau prêtés aux étudiants qui en ont besoin, de sorte qu'on n'ait pas chaque année une énorme somme à déboursier et que ce soit une sorte de tonneau des Danaïdes qu'on n'arriverait jamais à remplir.

Donc on est sur ce schéma-là.

Là, il va falloir répondre à une situation d'urgence. On se l'approprie et on va essayer de faire au maximum pour répondre aux besoins.

Mme Cénac – Merci pour vos réponses.

Donc du coup, le recensement pour avoir une idée globalement du nombre de personnes qui seraient concernées, pour savoir si dans l'urgence il est possible de les faire venir en présentiel ou pas, n'est pas encore fait à ce stade, si je comprends bien.

Le Président – Non, non.

Mme Cénac – D'accord.

Le Président – Franchement, la mesure a été prise, là, ce week-end, et les équipes ont beaucoup travaillé.

Maintenant, je pense qu'il y a aussi, et ce que tu dis est tout à fait juste, c'est-à-dire que l'instruction qu'on peut donner aussi, et qu'on donnera aux composantes et aux équipes sur le terrain, c'est de privilégier le présentiel des étudiants qui ne sont pas équipés d'ordinateur, mais c'est... Voilà, c'est du bon sens, effectivement.

Oui, Monsieur Rollin ?

M. Rollin – J'ai une dernière question, mais vous n'aurez peut-être pas la réponse, donc ce n'est pas grave. C'est pour que les services généraux puissent nous apporter une réponse pour les UFR en particulier. Alors je pense en Sciences et Vie mais je pense... Peut-être que le STAPS aussi est concerné par cela.

Doit-on considérer, dans le cadre des concentrations des étudiants, les minibus qui servent au transport des stages terrains, etc., comme une salle de cours ou doit-on continuer à mettre neuf personnes dans un minibus ? Voilà.

C'est une question sur laquelle il faudra se pencher mais il faudra avoir une réponse assez rapidement parce que les stages terrains sont programmés et continuent à être programmés.

Je sais que cette question a été posée mais nous avons besoin aussi d'avoir une réponse assez rapide.

Le Président – Moi, je n'ai pas de réponse...

M. Rollin – Il y a un coût là-dessus suivant comment on l'interprète.

Le Président – En revanche, le Directeur général des services peut peut-être répondre.

M. Helleu – Non, je n'ai pas non plus la réponse à ce stade-là mais, par contre, comme on a un groupe de travail qui se réunit une fois par semaine, c'est une question qui leur sera posée. Et puis on en discute déjà entre nous. Alors déjà via une instruction du service Hygiène et Sécurité qui regarde déjà les textes et la pratique et on lui dit ce qu'il se passe. Ensuite, c'est soumis à discussion avec les élus du CHSCT, et puis on reviendra vers vous très rapidement dès qu'on aura fixé une ligne de conduite.

M. Crognier – Vincent !

Le Président – Oui, Lionel. Je t'en prie.

M. Crognier – Cela ne me gêne pas qu'on pose des questions théoriques, mais il suffit de demander aux acteurs pour avoir une réponse pratique.

Monsieur Rollin, il faut demander aux acteurs pour avoir une réponse pratique à des questions théoriques.

M. Rollin – Nous, on sait que la question a été posée, mais on n'a pas de réponse.

M. Crognier – Toutes les compétitions ont été annulées pour qu'il n'y ait pas de déplacements. C'était à la demande du DGS et du Président de l'université.

Ensuite, beaucoup d'étudiants vont sur les lieux de stages, il y en a très peu en ce moment, avec leur propre véhicule. Cela a toujours été le cas.

Et ensuite, évidemment, on a réduit le volume dans les véhicules et on a très, très peu de déplacements aujourd'hui.

Pour la première question qui était sur l'hybridation, il y a beaucoup de formats possibles (semaine A / semaine B, matinée et après-midi) qui font que globalement le nombre d'étudiants a été considérablement réduit – en tout cas, chez nous – dans les couloirs.

On ne peut pas les laisser attendre dans les couloirs. Ce n'est pas possible.

Donc les modèles et les formats d'hybridation sont variés et sont étudiés pour qu'on réduise le nombre d'étudiants en présence.

Parce que, je suis d'accord avec vous, c'est inutile de les faire sortir de salle s'ils attendent dans les couloirs. C'est le bon sens.

Le Président – Bien, donc merci pour ces éléments et ces échanges.

Si on en a terminé sur ce point de la situation Covid, j'aimerais vous donner un autre élément d'information.

Alors, vous savez, il y a quelques CA – je ne sais plus lequel –, j'avais présenté les chargés de mission assez rapidement parce que j'avais simplement énoncé l'intitulé de la mission. Les lettres de mission ne vous avaient pas été communiquées à l'époque parce qu'elles avaient été *grosso modo* finalisées la veille du CA, de mémoire. Donc ces lettres de mission ont été publiées sur le site de l'uB. Mais comme je m'étais tout de même engagé à vous les adresser directement, c'est ce que nous avons fait pour ce CA, normalement. En tout cas, c'est ce que j'avais demandé.

L'autre élément, c'est que j'ai signé hier une nouvelle lettre de mission. J'ai chargé Pascale Ponse, qui est un membre de notre Conseil d'administration et qui était d'ailleurs excusée ce matin, suite à un engagement de campagne, de réfléchir à

la création de la Fondation de l'université de Bourgogne et donc je lui ai demandé de réfléchir et de préciser un petit peu l'objet de cette fondation et de préparer finalement les activités futures de la fondation.

Il s'agit également de réfléchir sur l'articulation entre la fondation et les composantes, les laboratoires et les services. Et pour les services, je pense notamment au SEFCA, à l'Espace Entreprises, au service Communication et, évidemment, à d'autres services si nécessaire.

Pour mémoire, la fondation, quels sont ses principaux objets ? L'idée, peut-être principale, c'est que la fondation devienne une sorte de guichet unique entre le monde extérieur et l'université et, évidemment, les activités de l'université, que ce soit les activités de formation ou de recherche.

Pour quoi faire ? D'abord, pour que les acteurs du monde extérieur, du monde socio-économique au sens le plus large possible, c'est-à-dire les entreprises, le tissu associatif, les collectivités territoriales, le monde académique autre que le nôtre, les professions libérales réglementées, les services déconcentrés de l'État, etc. Enfin bref, que véritablement le monde extérieur puisse avoir une porte d'entrée unique qui leur permette de s'orienter dans les méandres de notre organisation.

Alors pour quoi faire ? Pour faire, par exemple, de la valorisation de la recherche mais sous toutes ses formes. Cela peut être simplement l'organisation d'une conférence. Cela peut être du mécénat d'actions de recherche ou de formation, pourquoi pas ? Cela peut être la création de chaires universitaires industrielles ou d'entreprise. Donc cela peut prendre des formes extrêmement variées.

La fondation permettra aussi de faciliter les actions de mécénat.

Et puis peut-être aussi de suppléer les actions de valorisation que la SATT n'est pas en mesure d'assurer. On sait bien, et on en a fait le constat, que la SATT ne peut pas tout absorber. J'ai, d'ailleurs, échangé avec Catherine Guillemain, la Directrice générale de la SATT, et je lui ai annoncé que nous allions créer cette fondation.

D'ailleurs, cela fera écho avec un autre élément qui fait partie d'un autre point de l'ordre du jour d'aujourd'hui, sur le renouvellement de l'engagement de l'université de Bourgogne vis-à-vis de la SATT.

Cette mission est gratuite. Pascale Ponse a accepté de commencer à la mener gratuitement.

En tout cas, j'espère qu'on aura *in fine*, à l'issue de ce travail de conception, une fondation qui pourra présenter une grande utilité dans l'ouverture, pour l'ouverture et en faveur de l'ouverture de l'université de Bourgogne sur le monde extérieur.

J'ai cité tout à l'heure le service Communication. Une autre information, vous savez que le poste de directeur du service Communication était vacant depuis le 1^{er} janvier dernier. Nous n'avons pas pu le recruter, compte tenu de la situation sanitaire. Bref, nous avons été un peu distraits de ce recrutement qui, en plus, n'était pas très facile car, même si le service Communication était très réactif, il lui manquait tout de même un directeur ou une directrice de la communication.

Nous avons auditionné sept candidats vendredi dernier à des entretiens qui se sont révélés très intéressants. La sélection n'est pas tout à fait terminée. Elle sera révisée dans le courant de la semaine ou dans les jours à venir. Donc au prochain CA, nous devrions, en principe, vous préciser qui sera le ou la prochaine directrice de la Communication.

Autre information encore, qui est des excuses que nous vous devons parce qu'en fait, le verbatim du CA du 3 septembre n'est pas encore disponible car la personne qui s'en charge n'a tout simplement pas eu le temps de finaliser le document. Donc merci pour votre patience et je vous prie donc de bien vouloir nous excuser.

Autre information, qui n'a rien à voir avec la précédente. Elle concerne la création du département Informatique à Nevers. Alors, vous savez que cette création, cette ouverture à l'horizon septembre 2021 a été programmée, mais elle était surtout conditionnée à la notification par le ministère, de la création de quatre postes de personnels enseignants et enseignants-chercheurs.

Il se trouve que nous avons eu une lettre du ministère qui nous a informés de la création de ces quatre postes, avec un financement de 240 000 euros en année pleine, soit 60 000 euros par poste, ce qui est, en général, l'enveloppe qui est allouée par le ministère dans cette hypothèse. Ce qui fait, au titre de l'année 2021, une enveloppe de 80 000 euros pour les quatre mois de septembre à décembre 2021.

Ensuite, il y avait un dernier point sur les contrats pédagogiques qui devait être réalisé par Sophie Morlaix, mais Sophie n'a pas pu décaler le cours qu'elle avait et donc elle a chargé Emmanuelle Pucéat de faire cette information sur les contrats pédagogiques qui fait suite à une demande formulée par les administrateurs lors du dernier Conseil d'administration.

Mme Pucéat – Oui, alors je crois que c'était Mme Dauphin-Benoist qui avait demandé un point d'information sur les contrats pédagogiques.

Donc pour information, la démarche a été initiée et a été lancée. Il y a eu des lettres à destination des doyens et des directeurs des études. Mais les contrats pédagogiques ne sont pas encore signés à cette date parce que ces contrats étaient élaborés avec le logiciel ConPeRe qui était mis à disposition par l'AMUE et ce logiciel, jusqu'à peu, ne permettait pas une gestion individualisée des contrats.

Il s'agissait purement d'une gestion administrative avec des contrats types pour tous les étudiants.

Donc une deuxième version de ce logiciel n'est arrivée que début septembre et il y a eu tout un travail important qui a dû être fait d'abord par les équipes pédagogiques pour permettre une individualisation de ces contrats pédagogiques et donc la mise en place d'un suivi personnalisé des étudiants.

Donc la nouvelle version des contrats pédagogiques sera disponible au 15 octobre et, à partir de cette date, il sera possible de mettre en place complètement ce dispositif.

Donc voilà pour le point d'étape sur ce dispositif.

Le Président – Bien, merci pour cette précision.

J'en ai fini pour ma part avec les informations et ce premier point de l'ordre du jour.

Je vous propose de passer aux questions financières qui concernent les dispositions sur les seuils de marchés, le seuil d'immobilisation unitaire, des questions sur la SATT SAYENS, et la suppression des frais spécifiques du DU Diplôme d'Étudiant Entrepreneur (DEE).

II) Questions financières

1. Dispositions sur les seuils de marchés

Le Président – Alors, c'est une affaire assez technique qui concerne le code des marchés publics, et le code des marchés publics fixe désormais à 40 000 euros le seuil de déclenchement des procédures d'appels d'offres.

Il reste que la loi nous permet de fixer un seuil qui est inférieur à 40 000 euros.

Jusqu'à présent, on était à 25 000 euros et, finalement, c'est un seuil qui permettait de garantir que nous en appelions à la concurrence pour des sommes déjà importantes, et qui semblait ne pas encombrer de manière inconsidérée les services qui s'en chargent.

Alors, bien sûr, une discussion peut s'ouvrir sur ce seuil, mais l'idée et la proposition que je souhaiterais vous faire, c'est que l'on maintienne ce seuil à 25 000 euros.

25 000 euros, très franchement, c'est déjà une somme. Nous engageons des deniers publics et je trouve assez normal que l'on puisse finalement soumettre à la concurrence des prestataires qui peuvent répondre à des marchés dont les montants, sans être excessifs au regard de notre budget, sont d'ores et déjà assez importants.

Donc je ne sais pas si cette proposition suscite des réactions de votre part et ce que vous en pensez.

Monsieur Rollin.

M. Rollin – Oui. Alors je suis tout à fait d'accord avec vous sur le principe des 25 000 euros. C'est de l'argent public, donc plus on arrive à faire de la concurrence, mieux c'est.

Après, pour un certain nombre de fournitures, cela peut, non pas poser de problèmes pour nous, universitaires, mais je pense à ceux qui répondent aux appels d'offres. Je parle des petites entreprises, sur un certain nombre de choses, qui n'ont pas cette culture de répondre aux appels d'offres qui sont un peu plus problématiques et je crois que le législateur a été un peu dans ce sens-là pour ouvrir un peu plus la fourniture pour les petites entreprises. Voilà.

Mais moi, je reste sur la question des 25 000 euros, tout à fait, et c'est peut-être cela aussi la question derrière, comment on relance la question des entrepreneurs locaux.

Parce que c'est souvent cela. Dans les marchés publics, on sait que les petites entreprises ont plus de difficultés à répondre aux marchés publics parce qu'elles n'ont pas forcément le personnel formé et adéquat pour répondre à ces marchés publics. Voilà.

C'est un point sur lequel il faut aussi faire attention.

Le Président – Oui, je comprends parfaitement, mais entre l'intérêt des deniers publics et du budget... Et puis celui des petites entreprises, dont je comprends les difficultés parce qu'il faut faire face. En plus, on sait qu'économiquement certaines petites entreprises souffrent sans doute davantage que les grosses entreprises de la situation sanitaire. Encore que... Donc voilà.

Mais de notre point de vue et du point de vue des intérêts de l'université, ce qui prédomine, c'est tout de même la possibilité de mettre en concurrence des

entreprises, des prestataires et des fournisseurs pour des sommes qui commencent déjà à devenir engageantes, clairement.

Est-ce qu'il y a d'autres réactions ?

OK, donc on peut mettre au vote, Emmanuelle.

Mme Pucéat – Donc s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver le maintien du seuil de procédure adaptée, donc les MAPA, à 25 000 euros hors taxes tel qu'il est appliqué aujourd'hui. Donc c'est-à-dire que les seuils des marchés qui sont en vigueur à l'université de Bourgogne, donc à partir du 13 octobre 2020, seraient :

- pour les fournitures et services, de 25 000 euros hors taxes à 138 999 euros hors taxes, des procédures adaptées MAPA et, à partir de 139 000 euros hors taxes, des procédures formalisées ;

- et en ce qui concerne les travaux, des procédures adaptées MAPA de 25 000 euros hors taxes à 349 999 euros hors taxes et, à compter de 350 000 euros hors taxes, une procédure formalisée.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

24 voix pour (unanimité)

Donc merci pour ce vote à l'unanimité.

Nous pouvons passer au vote d'un seuil d'immobilisation unitaire.

2. Vote d'un seuil d'immobilisation unitaire

Mme Pucéat – Donc sur ce seuil d'immobilisation unitaire, jusqu'au 16 janvier dernier, les instructions comptables mentionnaient l'existence d'un seuil d'immobilisation unitaire qui était à hauteur de 800 euros hors taxes et cette instruction a disparu, depuis cette date, des instructions comptables.

Donc ce seuil, depuis cette date, doit maintenant être fixé par l'organe délibérant des organismes, c'est-à-dire en ce qui nous concerne, le CA.

Donc ici, il est proposé d'augmenter légèrement ce seuil et de l'élever à 1 000 euros hors taxes, si vous en êtes d'accord. C'est le seuil à partir duquel le matériel acquis va posséder un numéro d'inventaire. Donc il va être tracé.

M. Rollin – Dans le document qui nous est envoyé, il est marqué 800 !

« Par souci de continuité et de permanence des méthodes, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer pour conserver l'emploi d'un seuil d'immobilisation unitaire jusqu'à 800 euros hors taxes, tel que pratiqué jusqu'alors par l'établissement. »

Mais ce n'est pas un souci !

Le Président – Oui, oui... Très bien... Je pense qu'il s'agit d'une erreur matérielle puisque la proposition qui est faite est bien celle de revaloriser légèrement cette somme qui est la même depuis des années et des années, depuis au moins dix ans :

- de sorte, un, de tenir compte un petit peu de l'augmentation d'une manière générale des prix, même si ces prix n'ont pas énormément augmenté au cours des dernières années ;

- et puis de sorte également de limiter la charge d'amortissement des composantes et de l'établissement puisque vous savez que ce seuil d'immobilisation oblige ensuite, d'ailleurs, à amortir le matériel. Donc c'est aussi un élément de souplesse, on va dire, pour les composantes et pour l'établissement, supplémentaire même si, au total, cela ne devrait pas modifier profondément le montant des amortissements.

Très bien, est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme Pucéat – S'il n'y a pas de remarque, je vous propose donc d'élever le seuil d'immobilisation unitaire à 1 000 euros hors taxes, si vous en êtes d'accord.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

24 voix pour (unanimité)

Donc merci pour ce vote à l'unanimité.

Nous pouvons passer au Point 3 des questions financières qui concerne la SATT SAYENS...

Le Président – ...et sa recapitalisation.

Laurent ?

Mme Pucéat – Avec Laurent Gautier qui va dire un mot sur ce point-là.

3. SATT SAYENS

- Renouveau de l'engagement de l'université de Bourgogne

M. Gautier – Oui, bonjour à toutes et à tous.

On a donc deux points concernant la SATT SAYENS à l'ordre du jour. Le premier concerne le renouvellement de l'engagement à travers une lettre de l'université envers la SATT comme opérateur de valorisation des activités de recherche de l'université de Bourgogne.

Je vous redonne juste les éléments de contexte. Quand les treize SATT ont été créées par le PIA, il était prévu qu'elles soient financées en trois tranches de trois ans plus un petit morceau pour la dernière année.

On arrive sur la période 2020-2022 à la dernière tranche de recapitalisation de la SATT et le préalable est la signature de cette lettre d'engagement par laquelle l'établissement confie un certain nombre de missions de valorisation à la SATT SAYENS qui est la SATT qui s'occupe de notre territoire, le territoire étant la Bourgogne-Franche-Comté mais aussi, en l'espèce, la Lorraine.

Le renouvellement de ces engagements, tels que vous les avez vus dans le courrier qui vous a été transmis, concerne trois points :

- tout ce qui touche à la propriété industrielle, donc la gestion des brevets ;
- et tout ce qui concerne également les activités de maturation des projets d'entreprise où il y a – c'est le règlement d'intervention du PIA – « exclusivité de la SATT ». C'est-à-dire que le financement par le PIA, qui a été accordé par le Premier

ministre en début d'été pour la SATT SAYENS, est subordonné au transfert exclusif de ces deux activités aux SATT – au pluriel – et, pour nous, à la SATT SAYENS.

Le troisième élément concerne les contrats de recherche R&D, de recherche collaborative – donc le troisième point que vous avez sur le courrier –, où là aussi nous confions l'exclusivité de ces activités à la SATT, aussi bien pour les UMR que pour les EA - avec, pour les UMR, la question du mandat thermique mais qui est un autre point.

Et donc dans la proposition qui vous est faite de renouvellement de l'engagement de l'université de Bourgogne, en accord avec le Président, et au vu de ce qu'il vous a dit sur la fondation, dans le mesure où la SATT n'est pas toujours en mesure d'assurer toutes les demandes que nous avons en matière de R&D, nous avons ajouté le paragraphe que vous voyez en bas de page, à travers lequel *« l'université de Bourgogne se réserve la faculté de valoriser, par l'intermédiaire de tout dispositif de son choix, toute action sortant du périmètre de la convention avec la SATT SAYENS, ainsi que toute action dont la valorisation a été jugée sans intérêt par elle – c'est, par exemple, le cas lorsqu'elle ne donne pas suite pour un brevet - ou à laquelle elle n'a pas donné de suite favorable dans un délai contractualisé, ou sinon compatible avec la réalisation de ladite action »* - on est parfois saisi de demandes très pressantes, avec des calendriers très serrés, qui ne permettent pas de passer par la procédure de la SATT et donc on se garde cette possibilité de ne pas renoncer à l'action de revalorisation, même si la SATT n'est pas en mesure, pour une raison ou une autre, de donner suite.

Donc c'est la proposition de renouvellement de cet engagement qui vous est faite pour la période 2020-2022.

Le Président – Y a-t-il des remarques ou des observations ?

Donc l'idée est bien là, comme Laurent Gautier l'a précisé, c'est que, évidemment, la SATT conserve un droit de premier regard, conformément aux engagements que nous avons eus jusqu'à présent.

Mais simplement, dans cette lettre d'engagement, il est bien indiqué que si la SATT n'est pas intéressée ou ne peut pas prendre en charge pour quelque raison que ce soit, et si nous n'avons pas de réponse, on va dire dans un délai qui est raisonnable, à ce moment-là, nous pouvons mener, de notre côté, par tout dispositif de notre choix...

Évidemment, le « dispositif de notre choix » fait écho à ce que je vous ai dit tout à l'heure sur la fondation. C'est-à-dire que la fondation devra être à même de permettre la réalisation de ces actions de valorisation de recherche, si jamais, « si jamais », la SATT n'est pas en mesure de le faire. Ce qui nous permet de combler, on va dire, un vide qui existait jusqu'à présent puisque l'exclusivité dont la SATT bénéficiait, finalement ne permettait pas véritablement de suppléer à ces éventuelles impossibilités de réaliser l'action sollicitée.

Oui, Monsieur Rollin ?

M. Rollin – Oui. On est dans le cadre d'un renouvellement d'engagement, une convention entre deux partenaires. Quel bilan pouvons-nous tirer de la SATT ?

Finalement, on peut se poser cette question-là puisque vous-même, vous dites que nous allons créer une fondation. Donc on va aussi financer quelque part un deuxième dispositif, parce que dans le cadre du renouvellement de la convention, je rappelle quand même que chaque année, l'université – alors, j'ai oublié le terme

exact et je m'en excuse auprès de Madame l'Agent comptable –garantit 300 000 euros à la SATT en cas de perte d'actions ou de prestations de la SATT.

Je m'en souviens. C'est dans le budget chaque année. 300 000 euros sont mis dans ce cadre-là, d'actifs de la SATT. C'est-à-dire que l'université s'engage à verser cela.

Donc j'aimerais savoir, avant le renouvellement, quel est le résultat de la SATT, quelles actions ont été menées et quelle valorisation ou bénéfice l'université en a tiré, puisque c'est quand même ce cadre-là qui permet de dire si c'est utile de faire un renouvellement ou pas de la SATT – même si, depuis le début, j'ai toujours été opposé à ce dispositif de transfert de valorisation de la recherche qui va au secteur privé et qui ne bénéficie pas à l'activité publique.

Le Président – Sur les activités de la SATT, il y a des activités qui sont tout à fait intéressantes pour l'ensemble des laboratoires de notre université, notamment la valorisation de la propriété industrielle. Et donc mener toute la procédure qui concerne l'élaboration et le dépôt de brevets est quelque chose de très couteux en réalité, mais qui est absolument indispensable, et pour laquelle la SATT a une réelle technicité et dispose des ressources à la fois humaines et matérielles tout à fait adaptées.

Et effectivement, cela a un coût. C'est vrai.

Il y a aussi, grâce à la SATT, de très belles réalisations qui existent pour nos laboratoires. Je crois que même ici, dans cette Assemblée, certains de nos collègues ont réalisé vraiment de beaux projets avec la SATT et donc la SATT sert tout de même les intérêts de l'université de Bourgogne en matière de valorisation de la recherche.

Maintenant, on a fait le constat que la SATT avait ses limites également, ces limites sont, somme toute, normales et naturelles, et que l'exclusivité qui a été accordée à la SATT jusqu'à présent, finalement, ne permettait pas à l'uB de développer son propre système de valorisation.

Alors, vous avez raison en disant que, oui, si l'on crée quelque chose de nouveau, il va y avoir des coûts induits. Mais la valorisation de la recherche doit aussi permettre de dégager des marges, et des marges qui sont bien supérieures aux coûts induits, et c'est bien l'objectif. C'est un objectif clairement affiché.

Il est évident que si jamais on échouait sur cet objectif, nous remettrions alors en cause l'existence de la fondation. Mais la fondation a bel et bien pour objectif de permettre aux différentes activités de l'université de dégager des ressources propres, si c'est le souhait de ceux qui portent les projets, que ce soit des projets de formation, des projets de recherche ou des projets de prestations.

Donc normalement, cette fondation ne devrait pas être une source de déficits ou de coûts. Cela devrait être un centre de ressources et donc l'hypothèse que vous envisagez ne devrait pas se réaliser.

En ce qui concerne ensuite ce qui est versé par l'université chaque année, il y a une part, évidemment, de frais de fonctionnement de cette SATT qui fonctionne, effectivement, souvent à déficit parce que la propriété industrielle ne dégage pas autant de bénéfices, on va dire, qu'il était espéré à l'origine. C'est pourquoi il y a une recapitalisation régulière de la SATT.

Mais cette recapitalisation régulière à laquelle nous participons – mais j'anticipe un petit peu sur le deuxième point –, Laurent Gautier pourra vous expliquer qu'en fait, cette recapitalisation, finalement, passe par notre budget mais qu'elle ne

coûte pas dans la mesure où l'État nous dote de la somme nécessaire à la recapitalisation.

En fait, il y a une forme de neutralisation, on va dire, de cette recapitalisation de la SATT par l'université de Bourgogne mais également par les autres établissements actionnaires de la SATT.

Si vous voulez, cette lettre d'engagement, en tout cas, pour en revenir à l'objet de notre discussion, elle a vraiment pour but d'assouplir finalement les conditions de revalorisation de la recherche entre l'université de Bourgogne et la SATT. Tout simplement.

Elle est là pour permettre de faire ce qu'il n'était pas permis de faire jusqu'à présent ou, en tout cas, qu'il était extrêmement difficile de faire.

Est-ce qu'il y a peut-être d'autres choses à ajouter ?

M. Gautier – Oui, alors je peux donner des indications sur les flux, si cela peut intéresser le Conseil.

Il faut bien distinguer les trois actions, ou les trois domaines d'activité, de la SATT.

Il y a tout le domaine de la maturation. Donc sur les deux premières tranches, et concernant l'université de Bourgogne, cela a conduit à la création de cinq start-ups qui sont, la plupart du temps, des *spin-off* de laboratoires, donc qui constituent, en fait, la mise sur le marché d'inventions directement liées à des laboratoires. Ce sont souvent des doctorants à la fin de leur thèse.

Donc cinq start-ups créées, trois en cours et six en maturation pour l'uB.

Pour l'activité de brevet, c'est-à-dire de propriété intellectuelle. Le retour uB est de 200 000 euros en retour « licences », sachant que la SATT a investi, en gros, pour l'université de Bourgogne, 1,5 million d'euros en matière de propriété intellectuelle.

Et le dernier point, qui est celui donc des contrats de R&D, donc la recherche collaborative. Sur l'année 2019 – je vous donne les chiffres les plus récents et complets –, cela a occasionné un reversement de 65 000 euros en centrale et de 2 323 000 euros de retours labos pour les labos concernés par ces actions de valorisation. Donc un retour labos qui est, si on écoute les directeurs d'unité, extrêmement important parce que cela leur donne, naturellement, une bouffée d'oxygène non négligeable et qui, pour certains, est presque intégrée, entre guillemets, en tout cas dans leur tête, à leur fonds de roulement récurrent pour mener leurs activités de recherche.

Donc il est clair que les retours sont particulièrement importants et ils permettent aussi à la SATT, par exemple, vis-à-vis du Conseil régional, vis-à-vis de la région, de montrer son impact sur le territoire, de montrer son impact en matière d'emplois et de lever d'autres fonds pour d'autres dispositifs qu'elle met en place, en particulier à travers les contrats de performance.

Le Président – Merci pour ces précisions, Laurent.
Emmanuelle ?

Mme Pucéat – Donc s'il n'y a pas davantage de questions, je vous propose d'approuver le renouvellement d'engagement de l'université de Bourgogne à l'égard de la SATT SAYENS pour la troisième période triennale 2020-2022.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? 2 votes contre.

22 voix pour, 2 voix contre

Merci pour cette approbation de renouvellement d'engagement.

Nous pouvons passer effectivement à la suite qui concerne toujours la SATT, sur la recapitalisation.

- Recapitalisation de la SATT

M. Gautier – Donc ce point a déjà été anticipé par le Président.

La troisième tranche correspond à une phase de recapitalisation. Donc il s'agit, en fait, de la troisième tranche de versement du PIA par l'ANR, donc de 6 millions d'euros. Ils sont versés par l'ANR sur un compte bloqué de la SATT SAYENS au nom et pour le compte des actionnaires du collège A, c'est-à-dire du collège des établissements publics d'enseignement supérieur ou les organismes de recherche.

Alors l'ANR, pour un montant total de 3 685 000 euros, et la BPI, la Banque publique d'investissement, pour une quote-part de 1 815 000 euros.

On nous demande donc de voter la part concernant l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté, puisque je vous rappelle que dès la fondation de la SATT, il y a eu une indivision des actions de l'uB et de l'UFC. C'est la raison pour laquelle nous votons ici et le CA de l'université de Franche-Comté est informé de notre vote sur la recapitalisation mais ne se prononce pas sur la recapitalisation.

Pour celles et ceux qui n'ont pas forcément suivi la fondation de la SATT, je vous rappelle qu'il s'agissait, à travers l'indivision entre l'uB et l'UFC, d'équilibrer le poids en particulier de l'université de Lorraine et de tenir compte de la valeur de la filiale Welience qui était intégrée à la SATT, alors que l'UFC n'avait rien à intégrer dans la nouvelle société quand elle a été créée.

Ce qui veut donc dire que la part de recapitalisation qui concerne l'uB et l'UFC s'élève à 1 378 900 euros.

Et encore une fois, comme l'a dit le Président, c'est bien l'ANR et la BPI qui payent cette somme au nom des actionnaires pour la recapitalisation de la SATT sur la troisième tranche.

Mme Pucéat – Y a-t-il des questions sur ce point ?

S'il n'y a pas de questions, je vous propose d'approuver la recapitalisation de la SATT SAYENS.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? 2 votes contre.

22 voix pour, 2 voix contre

Merci pour cette approbation de la recapitalisation de la SATT.

Nous pouvons maintenant passer au Point 4 des questions financières qui concerne la suppression des frais spécifiques du DU Diplôme d'Étudiant Entrepreneur (DEE).

Je vais à nouveau laisser la parole à Laurent Gautier qui va présenter ce point-là brièvement.

4. Suppression des frais spécifiques du DU Diplôme d'Étudiant Entrepreneur (DEE)

M. Gautier – Oui. Donc ce point, en fait, relève en partie d'un dispositif qui concerne, en fait, tous les établissements d'UBFC, qui est le dispositif « Pépité », pour encourager l'entrepreneuriat d'étudiants à tous les niveaux d'études et dans tous les établissements d'UBFC.

Ce dispositif prévoit que les étudiants qui le souhaitent peuvent obtenir le statut national d'étudiant entrepreneur :

- soit pendant la durée de leurs études, auquel cas ils sont inscrits régulièrement dans une formation d'un des établissements – donc pour nous, ils sont inscrits à l'uB ;

- soit juste après leur diplomation, auquel cas, pour bénéficier du SNEE, ils doivent s'inscrire en DU Étudiant Entrepreneur.

Ce DU est, en fait, un diplôme interuniversitaire d'étudiant entrepreneur, puisqu'il est délivré par chacun des établissements membres de la COMUE et que son programme est, en fait, le programme du dispositif « Pépité », c'est-à-dire la même chose que ce qui est suivi par les étudiants entrepreneurs régulièrement inscrits dans une autre formation.

Pour les étudiants qui doivent s'inscrire dans le DIU, on devait faire face depuis le début à une différence de traitement entre l'uB et l'UFC, l'uB ayant théoriquement appliqué des frais spécifiques d'un montant de 500 euros pour cette inscription, alors que l'UFC ne les appliquait pas et ne faisait payer que les frais réglementaires ou les frais nationaux de DU.

Ce qui a pour effet que tous les étudiants que nous sélectionnons à l'uB, qui sont diplômés de l'uB et qui obtiennent le statut national d'étudiant entrepreneur, pour des questions très compréhensibles de coûts, vont s'inscrire à l'UFC et pas à l'uB, ce qui fait que le flux d'étudiants sur le DU de l'uB est égal à zéro... Plutôt sur la version uB du DIU.

Et donc la proposition qui est faite, en accord avec l'IAE, est de ramener le tarif d'inscription au tarif des droits nationaux de DU, comme l'UFC, de façon à ce que l'UFC inscrive en DU ses étudiants et que nous, nous inscrivions les nôtres sur ce DU.

Donc suppression des 500 euros de frais spécifiques qui avaient été votés mais qui, en fait, ne correspondent à rien puisque le programme est le programme du dispositif « Pépité » financé par le réseau « Pépité ».

Mme Pucéat – Y a-t-il des questions sur ce point ?

S'il n'y a pas de remarques ou de questions, je vous propose d'approuver la suppression des frais spécifiques du diplôme d'université « Diplôme d'Étudiant Entrepreneur ».

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Qui vote contre ? Personne.

22 voix pour, 2 abstentions

Donc merci pour cette approbation.

Nous pouvons maintenant passer à la Partie III qui concerne les questions relatives aux ressources humaines et plus spécifiquement un compte rendu du Comité technique du 1^{er} octobre 2020 avec, dans un premier point, le plan de formation des personnels pour l'année 2021 que Stéphane Tizio va vous présenter.

III) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 1^{er} octobre 2020)

1. Plan de formation des personnels pour l'année 2021

M. Tizio – Bonjour à tous.

Les différents points à l'ordre du jour de ce Conseil d'administration relèvent donc du compte rendu du Comité technique qui s'est tenu le 1^{er} octobre dernier.

Il y avait plusieurs points à l'ordre du jour de ce Comité technique dont, effectivement, le point concernant ce Conseil d'administration qui est l'approbation du plan de formation des personnels pour l'année 2021.

Ce plan de formation comprend deux volets. Un volet qui concerne le développement des ressources humaines globalement et un volet plus spécifique à la formation des enseignants et des enseignants-chercheurs qui est assuré par le CIPE.

Et donc ce plan de formation, si je m'attache rapidement au volet 1 – vous avez, bien entendu, reçu les documents qui détaillent les différentes actions -, ce qu'on peut en retenir, c'est que pour ce qui est du développement des ressources humaines, le service a choisi de recentrer le catalogue de formations sur les formations statutaires et, évidemment, en fonction de l'évolution du contexte, et par sa nature quand même d'urgence – on va dire –, on va remettre à plat :

- les besoins en formation Hygiène et Sécurité ;
- tout ce qui concerne aussi les formations qui tournent, je dirais, autour du numérique et du télétravail globalement, notamment développer les formations d'usage du numérique et continuer de soutenir les chefs des services et les directeurs dans leur fonction managériale, notamment du point de vue du nouveau contexte du développement du télétravail dans notre établissement.

Je vous rappelle que c'est une politique qui a l'air de porter, en tout cas, ses fruits et qui a un certain succès. Donc il s'agit, bien entendu, de soutenir à la fois les usagers du télétravail, je veux dire les télétravailleurs eux-mêmes, mais aussi leur management.

Et puis, enfin, – cela ne suit pas précisément l'ordre de présentation du diaporama –, on a dû, pour des raisons notamment de disponibilité de personnels *ad hoc*, recentrer les formations « prépa concours AENES » sur les concours internes.

Donc voilà pour ce qui concerne le volet « service de développement des ressources humaines ».

Pour ce qui concerne le volet du CIPE, le plan de formation qui vous est proposé est fondé en grande partie sur les retours d'expérience, en fait. C'est-à-dire qu'à chaque fin de formation, il est demandé aux formés, je dirais, de faire part de leur ressenti sur les différents programmes qu'ils souhaiteraient voir évoquer.

Et donc ce plan de formation, qui comprend 25 thématiques de formation pour un total de 132 heures, il y a finalement deux grands volets, si vous voulez, à l'intérieur de cette formation :

- un ensemble de formations qui sont classiques, je dirais, à la pédagogie, pour les deux tiers des formations. C'est des formations dont le CIPE, qui a acquis quand même une certaine expertise en la matière, va poursuivre son effort ;

- et puis des nouvelles formations, pour le troisième tiers donc, et, justement, qui là aussi sont fortement imprégnées par le contexte, notamment tout ce qui concerne la pédagogie à distance, l'hybridation, l'utilisation des ressources numériques, etc.

Vous avez le détail dans les documents qui vous ont été transmis.

Donc sur ce plan de formation des personnels, le CT a donc rendu un avis, avec un refus de prendre part au vote et un vote pour, pour huit personnes.

Donc je crois qu'il faut passer au vote sur chacun de ces points.

Donc Emmanuelle ?

Mme Pucéat – Avez-vous des questions sur le plan de formation des personnels ?

Oui, Peggy.

Mme Cénac – Pas vraiment une question, plutôt un commentaire.

Ce qui me gêne beaucoup, c'est que la plupart des formations proposées sont utiles, comme on l'a bien compris en particulier dans ce contexte. Les personnels de bureau ont besoin de prendre en main leurs logiciels de travail quotidien, la mise en place du télétravail, etc.

Mais à cet ensemble indiscutable, on joint, comme on introduirait un coin, des séquences très idéologiques, sur le numérique, l'intelligence artificielle et la pédagogie par compétences.

Les conséquences sur les enfants, sur l'éducation au sens large ou la planète, de l'usage du numérique sont rarement questionnées.

On pourrait se demander, par exemple, pourquoi les enfants des développeurs des GAFAM vont dans des écoles quasi sans numérique.

Il n'est pourtant ni prématuré ni indécent de s'interroger aujourd'hui sur les risques d'une telle accélération de l'intrusion de ces technologies dans nos vies.

L'université devrait être un lieu où on accompagne la prise de conscience de l'ambivalence profonde de ces outils qui n'ont absolument rien d'immatériel.

Ils nous rendent évidemment service pour certaines tâches précises, aident à maintenir des liens voire à sauver des vies – je ne le nie pas –, mais leur coût écologique croissant est incontestable.

Nous avons des personnes à l'uB qui travaillent sur ces questionnements et il est dommage de ne pas les associer. Je pense, par exemple, à la formation sur les e-mails, l'intelligence artificielle et le monde de demain. L'intitulé de cette formation à lui seul pose question.

Jadis, les êtres humains croyaient que le soleil tournait autour de la Terre et à plein d'autres choses. Ces dogmes sont dans nos têtes, à des degrés divers et souvent là où on ne les attend pas. Dans l'ombre. Dans l'impensé. Dans ce qui ne se discute pas. Dans ce qui paraît évident. Dans ce qui paraît le plus innocent et le moins discutable. Le monde de demain ? A condition que la Terre possède suffisamment de ressources.

Il y a à la fois une critique écologique de l'impact de la quantité globale d'objets que nous produisons et consommons, à laquelle se mêle une critique sociale des effets de l'automatisation et de la robotisation sur la fracture numérique,

ainsi qu'une critique de développement sans précédent des techniques de surveillance et de contrôle.

Critiquer les « innovations » technologiques n'est pas forcément faire preuve de technophobie comme on l'entend souvent dans le but de discréditer toute critique. Il s'agit de rappeler que les voies technologiques empruntées sont le résultat de choix. Et c'est le rôle de l'université d'apporter la réflexion nécessaire pour éclairer ces choix et non de soutenir des pseudo-évidences du « monde de demain » » comme si la numérisation du monde est un phénomène naturel et la seule voie possible.

La question centrale n'est donc pas, évidemment, si l'on peut ou pas se passer à terme de savoir faire une multiplication « à la main », mais comment, par qui et où cette question peut être débattue, critiquée, décidée. Ceci requiert des bases spécifiques d'informatique ainsi que la mise en visibilité de cette « main du numérique » trop souvent parée de neutralité sous le terme d'algorithmes pour cacher des modèles et des choix.

C'est la condition de possibilité d'un débat pour que ce futur numérique puisse être appréhendé en connaissance de cause et de conséquences. Sans réflexivité, sans interrogation, sans perspectives critiques, le numérique risque de devenir comme la finance : certains parlent de « la main invisible du marché », nous pourrions être soumis, à notre insu, à cette « main invisible du numérique ».

Il en va de même de toutes les formations sur la mise en place de l'enseignement par compétences. Dans quel cadre penser les impacts sur le savoir si ce n'est à l'université ?

De nombreux travaux existent et mériteraient tout autant que la mise en œuvre technique, de figurer dans le catalogue de formation des personnels, pour interroger l'impact potentiel de ces pratiques pédagogiques sur nos disciplines. Je pense en particulier aux mathématiques mais pas seulement.

J'en viens maintenant à l'externalisation de certaines formations. Est-ce que toutes les ressources internes ont été utilisées ? Pourrait-on avoir une idée de la comparaison du coût entre des interventions extérieures et des interventions internes ?

Je m'interroge notamment sur la formation pour apprendre à écrire en français et s'exprimer à l'oral, confiée à Nadège Hubert, une journaliste indépendante, correspondante locale de *L'Usine Nouvelle*. Pourquoi ?

N'a-t-on personne en interne pour apprendre à écrire en français et s'exprimer à l'oral ?

Il est regrettable que les conseils ne puissent pas avoir des informations leur permettant d'être associés au choix d'externaliser ou non certaines formations.

M. Tizio – Bien. Alors je vais essayer de répondre. Peut-être pas point par point, bien sûr.

La première chose, sur l'univocité des formations concernant le numérique.

Je suis tout à fait en accord avec toi, il faut que ces questions rentrent dans le débat. Il y a deux manières de faire.

D'une part, sur le contenu, j'allais dire, précis de la formation, je ne saurais pas te répondre. Je ne peux pas te dire, par exemple, si les formateurs qui ont été contactés sont des « laquais du grand capital numérique » ou bien si, au contraire, ils vont avoir laissé un peu de champ au débat que tu évoques et qui est très important.

Et cela me permet d'en venir au deuxième temps de ma réponse. Les questions sur l'usage du numérique qui doit être raisonné, et j'en suis bien conscient.

J'imagine... Alors là, je ne peux pas répondre à la place de la collègue qui va se charger de cette affaire, mais j'imagine que cette question sera au cœur des états généraux de la pédagogie où, justement, il s'agira de mettre en débat ces questions-là et de les mettre en débat le plus large au sein du plus grand nombre.

Maintenant, sur le plan de formation des personnels, est-ce que, dans le cadre de ces formations, il sera fait état effectivement de ces questions non seulement d'empreinte écologique mais aussi d'empreinte idéologique par le numérique ? À titre personnel, je le souhaite, mais évidemment, là, je suis dans l'incapacité de te dire de manière précise si cette question sera effectivement abordée dans ce cadre-là et dans le cadre de ces formations.

Quant à l'externalisation des formations, enfin. Effectivement, on a sans doute des ressources dans cette maison, mais encore faut-il que ces ressources soient disponibles à la date prévue et je sais, pour en avoir discuté à la fois avec les responsables du CIPE et du service de développement des ressources humaines, qu'elles recherchent d'abord si nous avons les ressources disponibles en interne. Alors des ressources, on en a. Encore faut-il qu'elles soient disponibles dans le format qui leur est plus ou moins imposé. Et si ces ressources ne sont pas disponibles, alors elles en cherchent dans, j'allais dire, leur carnet d'adresses respectif.

Le Président – Merci.

Il y avait Monsieur Rollin.

Mme Pucéat – Monsieur Rollin, une autre question ?

M. Rollin – Oui. Moi je vais redire ce que j'ai dit en Comité technique. Je regrette la disparition de la formation pour les personnels, en particulier pour les personnels techniques, administratifs et de bibliothèques, de la formation en anglais, surtout lorsqu'on pousse de plus en plus les enseignants à faire des enseignements internationaux, à accueillir de plus en plus d'étudiants étrangers.

Les personnels BIATSS en particulier ne maîtrisent pas tous l'anglais *a minima* et ces formations en lien avec la Passerelle étaient importantes.

Elles disparaissent du cahier de formations, ce que nous pouvons regretter. Surtout la réponse qui nous a été apportée en Comité technique où, finalement, cela serait les composantes qui financeraient 50 %. Donc celles qui auraient les moyens pourraient le faire et celles qui ne les auraient pas ne pourraient pas le faire et cela crée une disparité de formation là-dessus.

Donc là, c'était mon point, sur lequel je voulais rajouter, et surtout, pour aller dans le sens de ma collègue Peggy Cénac, je vois que la formation, en particulier sur les logiciels de bureautique, il n'y a qu'une seule formation qui nous est proposée avec un parti pris de Teams.

Moi, je reviens sur Teams.

D'ailleurs, c'est un fait intéressant que dernièrement, pour ceux qui ont suivi un peu, la Cour européenne vient d'annuler... vient de remettre au mois de juillet... a interrogé sur la compatibilité d'utilisation de Microsoft et de la RGPD. Elle disait que le règlement de Microsoft était donc contradictoire avec la RGPD – la fameuse loi ! –, à cause de la loi qui permet aux entreprises américaines d'envoyer toutes leurs données aux États-Unis, même si elles sont stockées.

Donc on voit qu'on continue à utiliser Teams. À imposer Teams, parce que finalement, l'université ne fait qu'une formation Teams et pas d'autres plateformes participatives. Cela pose problème.

Le Président – L'arrêt de la Cour de justice, je l'ai eu au mois de juillet et je n'ai plus le détail en tête, il est plus nuancé que ce que vous dites. On pourra en reparler une prochaine fois car il faudrait que je le relise, très, très clairement, mais il n'emporte pas, on va dire, d'interdiction d'utiliser les outils Microsoft en Europe au nom du RGPD. Très clairement. Donc cela, c'est une certitude.

Sur l'outil Teams. Effectivement, c'est une solution. Encore aujourd'hui... Je réitère les propos que j'ai tenus ici à plusieurs reprises. Aujourd'hui, c'est le seul outil à notre disposition capable de supporter la charge. Je rappelle. J'ai évoqué la question avec Bruno Lapetite lors d'une visite du PNR, il y a deux ou trois semaines. Il y a eu 100 000 heures de conférences depuis le 1^{er} septembre – cela, c'était il y a deux ou trois semaines – sur Teams. « Conférences », au sens de « cours », « échanges », etc., etc.

M. Rollin – Vous l'avez imposé, on n'a pas le choix !

L'université l'ayant imposé, c'est le seul outil qui est connu. Donc on n'a pas trop le choix.

Vous savez, si vous imposez un seul modèle vous verrouillez, finalement c'est le bon modèle puisque c'est le seul modèle qu'on impose.

Le Président – Non, non.

M. Rollin – On ne fait qu'une seule formation Teams pour nos services. Donc dire que c'est le seul modèle, que cela répond à la demande, on n'a pas le choix. C'est tout.

Le Président – Non, non. Vous avez absolument le choix. Le choix de l'outil pédagogique n'a été imposé à personne. C'est un choix qui est accessible à tous, effectivement, gratuitement pour ceux qui y accèdent, dès lors qu'on a une adresse u-bourgogne.fr. Mais tout collègue a la responsabilité pédagogique de choisir l'outil qu'il souhaite.

Il peut parfaitement utiliser un autre outil, cela n'est absolument pas interdit. Je l'ai toujours dit et je l'ai toujours répété, le choix appartient au pédagogue.

Si le pédagogue décide de passer par la boîte mail, il peut le faire dans ses modalités pédagogiques. S'il veut faire du présentiel... Alors évidemment, en ce moment c'est plus compliqué. Évidemment.

S'il trouve un autre outil qui fonctionne, il peut parfaitement le faire et on a même un collègue qui, dans le cadre de son master ouvert à l'alternance, a acheté sa propre solution logicielle parce que Teams ne permettait pas notamment, en l'état actuel de sa configuration, – je pense qu'on va travailler là-dessus –, d'établir des listes de présence aux cours dispensés en distanciel, liste de présence indispensable au paiement par les OPCO des formations. D'accord ?

Donc non, ce n'est pas imposé. C'est un choix qui a été fait, c'est un choix technique qui a été fait. Ce n'est surtout pas un choix politique.

D'ailleurs, une fois de plus, je me retrouve à défendre un outil, alors que je n'ai aucun intérêt à le défendre d'un point de vue commercial, évidemment.

Simplement, c'est un outil qui fonctionne et dont le succès montre qu'il fonctionne et qu'il donne satisfaction.

Maintenant, et je vais répéter là encore ce que j'ai dit, je suis désolé si la souveraineté numérique de la France a été abandonnée aux marchés, de même que la souveraineté numérique de l'Europe a été abandonnée aux marchés. C'est ce qu'il se passe et voilà.

Et de même que nous achetons du matériel à des entreprises privées parce que l'État ne fabrique pas ces matériels, pour les solutions numériques, c'est strictement la même chose.

Alors évidemment, cela pose des difficultés, je l'admets.

Je pense également que nous disposons des outils juridiques pour contrôler l'utilisation qui est faite par les propriétaires de ces solutions de nos données personnelles. Voilà.

Oui, je pense qu'il y a des arrêts de la Cour de justice. Il y en aura d'autres. Il y aura des avis de la CNIL, bien sûr. Ce n'est pas parce qu'il existe un code de la route que les stops ne sont pas grillés et que les feux non plus ne sont pas grillés.

Il y a des condamnations, il y a des poursuites, il y a des actions qui sont menées sur le plan juridique qui existe et qui est là. Et effectivement, le gendarme, la CNIL, veille, ainsi que le juge, à la bonne application de ces dispositions du RGPD par les propriétaires de logiciels. Voilà.

Et nous aussi d'ailleurs, soit dit en passant.

Elsa, oui ?

Mme Lang-Ripert – Sur la possibilité de suivre d'autres formations, j'en ai suivi une au CIPE au mois de juillet. D'ailleurs, cela n'avait rien à voir avec Teams et pourtant c'était sur l'hybridation. C'était encore un autre logiciel qui nous a, d'ailleurs, ouvert des portes et donné d'autres idées.

Et bien sûr, il y a eu, dans le temps, des formations – j'en ai suivi moi aussi également en tant qu'enseignante à l'époque – sur d'autres plateformes Plubel, Moodle. Donc là aussi il y a de quoi faire.

Et je crois que les directeurs de composante laissent la possibilité, dans les consignes qu'ils donnent aux collègues, de pouvoir utiliser encore une fois tout support qui leur permettra d'hybrider, de faire les enseignements à distance. Évidemment, on n'impose pas à nos collègues un choix particulier.

M. Rollin – Je ne parlais pas forcément sur la partie « enseignement ». Moi, je parlais sur la partie administrative. Dès que vous avez une réunion, c'est par Teams.

Non, mais je veux dire que tout se passe par Teams administrativement.

Je parle, moi, en tant que personnel technique administratif : tout se passe par Teams. On n'a pas d'autre choix. Jusqu'à maintenant, la gouvernance ne nous a pas proposé d'autres plateformes.

Moi, je le dis : j'ai désinstallé tout Teams sur mes différents PC, maintenant je ne participerai à aucune réunion par Teams. Voilà. Tant pis !

Mais pendant tout le confinement, nous avons été par Teams.

Je me suis imposé d'utiliser Teams pour suivre parce que j'avais des collègues qui arrivaient avec des questions qu'on devait poser à la gouvernance.

La gouvernance m'a imposé Teams. Je le dis.

Mais administrativement, c'est la seule plateforme actuellement. À aucun moment la gouvernance n'a proposé une autre plateforme.

Mme Lang-Ripert – Je crois que la gouvernance n'en a pas.

Le Président – Le problème, c'est que nous n'en avons pas à notre disposition. Si, si ! Il y a Zoom. C'est ce qu'a pris l'UFC, notre sœur de Bourgogne-Franche-Comté.

Les autres universités recourent massivement à Teams et à Zoom, et Zoom, paraît-il, présente des failles de sécurité bien supérieures à celles de Teams. Voilà.

M. Helleu – Je peux dire deux mots ?

Le Président – Oui.

M. Helleu – Je peux dire deux ou trois mots. Le ministère ou l'AMUE, l'Agence de mutualisation des universités, ne proposent aucun outil. Avec le ministère, on a fait une conférence qui a dû être, de fait, annulée parce que le ministère était incapable de communiquer avec 150 personnes réparties sur toute la France.

Alors, c'était une réunion qui devait démarrer à 8 heures 30, finalement elle a été reportée en urgence à 9 heures 30. Ils ont scindé le groupe en deux et même en scindant le groupe en deux, la conférence téléphonique n'a pas pu avoir lieu.

En plus, c'était une réunion sur le référent Covid.

Donc c'est dire qu'on n'est pas du tout armé et qu'on n'a aucun outil public proposé par le ministère ou par l'Agence de mutualisation des universités.

Le Président – Oui, Peggy ?

Mme Cénac – On pourrait, par exemple, avoir une version de BigBlueButton de l'université de Bourgogne. C'est un logiciel libre.

J'ai participé à une réunion de responsables de préparateurs d' « agreg » sur toute la France. On était 150, on a très bien fait notre réunion pendant trois heures sans souci.

Donc il y a des logiciels libres qui marchent. Si tout le monde se met à les utiliser, c'est sûr que cela va risquer de poser problème, mais on pourrait au moins avoir un hébergement de ce logiciel sur l'uB pour donner une alternative.

Le Président – Si cette alternative existe et qu'elle est disponible, elle est accessible partout via les infrastructures de l'uB. Simplement elle n'est pas référencée. Mais elle est tout à fait utilisable.

Mme Cénac – Il faut un serveur et il y a des problèmes de pare-feu dans certaines composantes.

Le Président – Ah, oui ! Donc il faut effectivement une infrastructure derrière... Eh oui, on en revient toujours au même. Donc cela suppose à nouveau des investissements supplémentaires.

Écoutez, pour le moment, on va peut-être revenir au point principal qui nous concerne, qui est celui quand même du plan de formation et du catalogue des formations pour 2021.

Mme Pucéat – Donc sur ce plan de formation spécifiquement, y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le plan de formation des personnels pour l'année 2021.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Qui vote contre ? Personne.

22 voix pour, 2 abstentions

Merci pour cette approbation.

Donc nous allons passer au Point 2 sur le RIFSEEP, avec la mise à jour de la cotation des postes BIATSS à la rentrée 2020.

2. RIFSEEP : Mise à jour de la cotation des postes BIATSS rentrée 2020

M. Tizio – Alors, ici encore, c'est un point qui a été débattu à l'ordre du jour du dernier Comité technique, Comité technique donc qui faisait suite à la réunion d'un groupe de travail qui s'est tenue le 14 septembre en présence des différents représentants des organisations syndicales.

Pour cette mise à jour de la cotation des postes BIATSS à la rentrée, il y avait là encore deux parties dans cette mise à jour du RIFSEEP.

D'abord la cotation de 21 nouveaux postes. Donc des postes qui faisaient suite soit à l'arrivée, soit à la promotion de collègues dans des nouveaux postes et qui devaient donc être cotés dans les différents groupes de fonctions.

Et puis un deuxième temps où certains responsables administratifs, directeurs de service, etc., ont demandé la révision de la cotation de 7 postes.

Vous en avez clairement le détail et, là, sur le diaporama, vous voyez que la cotation des 21 nouveaux postes a concerné donc un poste de la filière Bibliothèques, onze de la filière ITRF et neuf de l'AENES. Tandis que la révision des 7 postes qui a été demandée par les composantes concerne quatre de la filière Bibliothèques, deux de la filière ITRF et un de la filière AENES.

Le CT a donc rendu un avis, avec un refus de prendre part au vote, cinq abstentions et trois votes pour.

Mme Pucéat – Merci.

Donc y a-t-il des questions ou des remarques sur ce point ?

S'il n'y a pas de remarque, je vous propose d'approuver la mise à jour de la cotation des postes BIATSS pour la rentrée 2020.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

Qui vote contre ? Personne.

20 voix pour, 4 abstentions

Merci pour cette approbation.

Nous pouvons passer au point suivant sur l'harmonisation du RIFSEEP des différents corps de catégorie A des filières ATSS, ITRF, Bibliothèques au 1^{er} septembre 2020.

3. Harmonisation du RIFSEEP des différents corps de catégorie A des filières ATSS, ITRF, Bibliothèques au 1^{er} septembre 2020

M. Tizio – Ce troisième point Ressources humaines fait donc suite à une promesse de campagne de l'équipe de gouvernance qui donc souhaitait que soit revu le RIFSEEP des différents corps des catégories A. À savoir que la filière AENES avait eu donc une revalorisation de leur IFSE, tandis que les autres filières n'étaient pas, pour le moment, encore concernées. Donc, il a été promis en quelque sorte d'aligner les différentes filières sur la filière la plus favorisée, entre guillemets, qui est pour le moment l'AENES.

On a donc animé deux groupes de travail sur cette question. Un premier avant les congés d'été, le 15 juillet. Ce point a été remis à l'ordre du jour du groupe de travail – le même, d'ailleurs, que celui auquel je faisais allusion précédemment –, c'est-à-dire celui du 14 septembre, et donc vous avez reçu les documents qui font état donc d'une proposition de revaloriser l'IFSE des trois filières, donc la filière ATSS, l'ITRF et la filière Bibliothèques, pour les aligner sur les montants d'IFSE des personnels de catégorie A de la filière AENES.

Sachant que, par parenthèse, pour ce qui concerne les personnels de catégories B et C, cet alignement – je parle sous le contrôle de Pierre-Etienne Thépenier – avait déjà été réalisé précédemment.

Donc, cette revalorisation de l'IFSE, vous en avez le détail. Je ne reviens pas sur les détails, sauf évidemment s'il y avait des questions.

Cette revalorisation, finalement, remet l'IFSE avec des montants mensuels qui vont de 408,38 euros pour les assistants ingénieurs cotés en groupe 2, à 558 euros pour les IGE du groupe 1.

En outre, suite aux travaux à la fois du groupe de travail et du CT, on a admis que cette mesure devait être rétroactive au 1^{er} septembre de cette année.

Donc saisi de la question, le Comité technique a rendu un avis avec un refus de prendre part au vote, deux abstentions et six votes pour.

Mme Pucéat – Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce point ?

Oui, Tania.

Mme Carnet – Alors une remarque. Monsieur Tizio, vous disiez effectivement que vous aviez donc revalorisé les indemnités de la filière de l'AENES.

Moi, je voudrais simplement rajouter que c'était réglementaire et qu'on nous l'imposait, et que normalement cette revalorisation de l'administration... enfin, de l'AENES, devait intervenir au 1^{er} janvier 2019 et non pas au 1^{er} janvier 2020, comme cela a été le cas.

Ceci dit, je suis tout à fait d'accord avec cette revalorisation pour les personnels de l'ITRF, Bibliothèques et des autres filières.

Mme Pucéat – Très bien.

Monsieur Rollin.

M. Rollin – Oui. Comme l'a dit Tania Carnet, la revalorisation de l'AENES avait été prévue par la loi. Elle avait été prévue lors de la création du RIFSEEP ministériel, qui disait qu'il y aurait une revalorisation tous les trois ans... qu'il y aurait une revalorisation au bout de trois ans du dispositif. Ce qui était le cas de l'AENES, puisque l'AENES était rentré un an et demi avant... pratiquement deux ans avant le

corps des ITRF et des Bibliothèques. Donc on verra bien si... Normalement, les corps des ITRF et des Bibliothèques devraient être revalorisés dans le dispositif d'ici un an. En tout cas, par la loi, c'est prévu. Donc à ce moment-là, on peut toujours faire...

Ce que je remarque aussi, c'est que vous dites que cela a été réalisé pour les catégories C et pour les catégories B et pour les catégories A. Vous oubliez que l'AENES qui a été revalorisé pour les catégories C, pour les catégories C ITRF et Bibliothèques, nous ne l'avons pas fait, mais cela, c'est un autre problème, OK.

Moi, je reviens toujours sur cette question de l'harmonisation. Au-delà de mon positionnement contre le principe même de la RIFSEEP, qui est une individualisation des primes, sur l'harmonisation, moi, il ne faudrait pas confondre égalité et justice.

Ce que je veux dire pas là, c'est que je trouve tout à fait normal qu'à fonction égale, à fonction exercée ou mission, quel que soit le corps, qu'on soit Bibliothèques, AENES ou ITRF, on ait le même niveau de primes.

Par contre, quand dans l'exercice même, les conditions dans lesquelles on exerce ne sont pas tout à fait les mêmes, ne sont pas les mêmes, je trouve que là, il y a un manque de justice.

Je m'explique. En particulier, je vais prendre un corps que je mets à part qui est le corps des Bibliothèques à l'université. C'est le seul service dont les agents, qu'ils soient catégorie C, catégorie B ou catégorie A, doivent exercer des services qui vont jusqu'à 20 heures, avec des amplitudes horaires variées, avec des horaires variables... Enfin, « des horaires »... Ce ne sont pas les horaires qui sont variables. Mais un jour sur l'autre, ils ne travaillent pas exactement de la même manière en fonction de l'amplitude horaire.

Ils ont un service aussi à effectuer un samedi matin tous les mois ou tous les mois et demi suivant l'exercice de leur fonction.

C'est le seul service qui est ouvert jusqu'à 20 heures, voire 22 heures. C'est fait par des contractuels dans cette amplitude. Donc ils ont une variabilité que n'ont pas les autres personnels. Donc ces contraintes ne sont pas prises en compte.

Je rappelle. C'est que lors de la création de la RIFSEEP, on a mis tous le même corps, tous sur une même égalité. Sauf qu'on a oublié une chose, c'est que l'université, quand elle a augmenté l'ouverture des bibliothèques de 18 heures à 20 heures, elle avait passé un pacte avec les personnels en leur versant une prime supplémentaire pour assurer ces missions-là.

Dans le cadre de la RIFSEEP, on l'a supprimée.

Donc c'est des choses sur lesquelles, moi, je souhaite qu'on regarde véritablement, à mission égale, à exercice de la même manière de faire la mission, on ait un même niveau de prime, il n'y a pas de souci. Mais quelles sont les contraintes qu'on décide de prendre. Et la RIFSEEP a nivelé cela.

M. Helleu – Il me semble, si je peux intervenir, qu'il y a une demi-journée, je crois, de récupération pour les personnels des bibliothèques par semaine en fonction des horaires effectuées. Après, ils ne sont pas dérogoires à 1 607 heures.

M. Rollin – Oui. Je vais reprendre quand même.

Alors, Monsieur Helleu, vous ne l'avez pas connu puisque vous n'étiez pas encore arrivé, mais lorsque, il y a cinq ans, l'université a voulu augmenter ses horaires d'ouverture des bibliothèques jusqu'à 22 heures, dans le cadre justement de ce nivellement des primes, la première chose qu'ont dit les personnels : « nous

n'avons rien à y gagner ». Et donc les personnels se sont opposés à l'ouverture jusqu'à 22 heures, puisque la première promesse qui leur a été faite, qui était financière, n'avait pas été respectée. Donc voilà.

Ce n'est pas parce que vous donnez une demi-journée de congé supplémentaire parce que dans le cadre du... Comment?... Heureusement, parce que quand vous avez des samedis, vous êtes bien obligé quand même légalement de quand même donner le nombre de vacations. C'est le texte légal. Donc voilà.

Mais ce n'est pas du tout le même exercice.

Enfin, les contraintes... Un personnel qui vient jusqu'à 20 heures. Si je prends ceux qui ont des enfants, il faut bien faire une garde d'enfants le samedi matin. Il faut bien les faire ! Donc vous pouvez avoir des frais induits plus importants. Cela n'est pas pris en compte par l'université. Voilà.

Donc c'est des cas qui font aussi que... Un certain nombre de personnels nous l'ont dit depuis longtemps qu'ils ont perdu. Que financièrement... Enfin, qu'ils n'ont rien gagné financièrement, ils n'ont rien gagné.

Le Président – Tania Carnet.

Mme Carnet – Oui, juste une dernière petite question. Est-ce que vous avez pu chiffrer le montant de la revalorisation sur douze mois ? Cela représente combien ?

M. Tizio – Alors oui, le chiffrage. On est à un petit peu plus de 40 000 euros.

Mme Carnet – Merci.

Mme Pucéat – Donc y a-t-il d'autres questions ou remarques sur ce point ?

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver l'harmonisation du RIFSEEP des différents corps de catégorie A des filières ATSS, ITRF, Bibliothèques au 1^{er} septembre 2020.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Qui vote contre ? Personne.

21 voix pour, 3 abstentions

Donc merci pour cette approbation.

Et nous pouvons passer au point sur la politique indemnitaire de fin d'année 2020.

4. Politique indemnitaire de fin d'année 2020

M. Tizio – Alors, là aussi, point suivant qui a été abordé lors du dernier Comité technique.

Là encore, c'est un point qui faisait partie des travaux du groupe de travail du 14 septembre.

Donc on a choisi de réformer la politique indemnitaire de fin d'année, avec un dispositif qui tient en deux volets.

Un volet 1, une prime de fin d'année versée à tous les agents dont l'engagement professionnel et la manière de servir sont jugés satisfaisants. Cela concerne, bien entendu, les personnels titulaires et contractuels avec, pour chacune

de ces catégories de personnels, une prime versée dans le cadre, pour les uns, du complément indemnitaire annuel, le CIA, et pour les autres, les contractuels, une prime qui sera définie par un avenant à leur contrat de travail.

Les montants n'ont pas évolué relativement à la politique indemnitaire de l'année précédente, avec 100 euros pour les catégories A, 200 euros pour les catégories B et 300 euros pour les catégories C.

Voilà pour le premier volet du dispositif.

Un second volet de cette politique indemnitaire concerne une prime de sujétion particulière qui donc, là aussi, est versée, que les personnels soient titulaires ou contractuels, et lorsqu'ils exercent des fonctions qui comportent des sujétions particulières.

Ces primes donc sont versées sur proposition du Président, justement lorsque l'engagement et la manière de servir sont jugés très satisfaisants.

Donc pour les titulaires, ici encore, une prime versée dans le cadre du CIA, du complément indemnitaire annuel, et pour les contractuels, même dispositif que précédemment, c'est-à-dire prime prévue par un avenant au contrat de travail.

Et pour ce qui concerne les montants, il y a six taux, six montants, entre 640 euros pour le plus bas jusqu'à 1 440 euros, et qui, évidemment, concernent toutes les catégories.

Le versement est *a priori* prévu sur la paye de décembre 2020.

Donc le Comité technique, saisi de cette question, a rendu un avis : quatre abstentions et cinq votes contre.

Mme Pucéat – Merci, Stéphane.

Y a-t-il des questions ?

Oui, Tania Carnet.

Mme Carnet – Alors ce n'est pas une question, c'est une remarque encore à nouveau.

La demande donc de l'UNSA, comme vous le savez, Monsieur le Président, c'est d'intégrer cette prime au titre de l'IFSE et qu'il n'y ait pas de paiement donc en fin d'année.

Cela permettra aussi de reconnaître aussi l'engagement de chacun des personnels, qu'ils soient de catégorie A, B ou C.

Et pour cette prime de fin d'année, qui est de 300 euros pour les C, de 200 pour les B, si j'ai bien compris, et de 100 pour les A, je voulais simplement dire que les personnels ne font pas l'aumône.

Les personnels sont engagés à l'université. Ils font un travail, vous l'avez dit, Monsieur le Président, remarquable, surtout en cette période. Donc je pense que donner, notamment pour les catégories A, 100 euros, c'est l'aumône. Donc voilà.

Les personnels de catégorie A sont engagés très fortement et ils n'attendent pas après cette indemnité.

Le Président – Je suis d'accord avec vous. Pour le moment... Je m'y étais engagé et on le fera, mais on n'a pas pu le faire cette année. Il va falloir, de toute façon, revenir sur ce système de primes de fin d'année.

Le Rectorat nous le demande parce qu'il estime que ce système n'est plus conforme à la réglementation en vigueur.

Donc de toute façon... D'abord, c'est une survivance, on va dire, d'une pratique qui s'était instaurée depuis plusieurs années dans notre université.

Donc l'année prochaine, cela ne sera pas du tout la même chose... cela ne pourra pas être la même chose.

Et ensuite, j'ai conscience de ce que vous dites. Franchement, je ne le nie pas. Mais en l'état actuel des choses, on ne peut pas plus. Mais on va y travailler.

L'objectif est toujours le même, c'est de retrouver des marges qui soient à peu près comparables à celle de nos voisins. Nous ne les avons pas aujourd'hui, et cela aboutit à ce genre de choses que je déplore.

Voilà, je suis d'accord, mais je ne peux que le constater avec vous.

Mme Pucéat – Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Oui, Monsieur Rollin.

M. Rollin – Oui, comme ma collègue Tania Carnet, je trouve qu'on aurait pu en profiter cette année. Les personnels techniques, administratifs et Bibliothèques se sont quand même beaucoup mobilisés, ils continuent de se mobiliser par rapport à cette crise, et ils pouvaient attendre une vraie compensation.

On leur demande encore plus d'efforts en cette fin d'année... Voilà.

Je sais qu'un certain nombre attendait un peu par rapport à cela, en se disant « c'est peut-être le moment de travailler... ». Je dirais même que ce serait peut-être plus prioritaire que l'harmonisation avec les catégories A. Enfin, voilà.

Mais je sais comment marche la politique, il faut bien remercier ses soutiens. C'est comme cela que cela marche.

Le deuxième point, par contre, sur lequel je suis en désaccord avec l'UNSA, nous, le SNASUB, on maintient que la prime de fin d'année doit être... qu'elle soit versée en fin d'année.

Je suis d'accord qu'il faut la mettre en conformité avec la loi, mais le CIA, etc., est juste l'outil qui permet de continuer à verser une prime de fin d'année.

On souhaite qu'elle soit versée en une seule fois en fin d'année, en particulier pour les catégories C. 300 euros, si vous faites le calcul par mois, c'est moins de 25 euros par mois.

Pour un certain nombre de catégories C qui sont autour du SMIC, 25 euros par mois ne changera pas, malheureusement, grand-chose à leur train de vie.

Par contre, pour un certain nombre de personnels, les 300 euros qui sont versés juste un peu avant Noël leur permettent de mettre du beurre dans les haricots – quand ils ont des haricots –, mais au moins d'offrir un cadeau pour leurs enfants ou pour... Voilà.

Pour certaines catégories, ce serait un moment... voilà, ce serait une rentrée d'argent supplémentaire et un apport dans la période des fêtes important.

Et puis cela a un autre avantage, moi je trouve aussi, du point de vue politique, cela permet à chaque fois de rediscuter de cette manière de comment l'université reconnaît l'investissement de ses personnels, alors que si elle est versée dans le RIFSEEP, voilà, le sujet est clos et on restera à ce montant-là pendant des années.

Le Président – Peut-être deux choses pour répondre à vos deux observations.

La première, c'est que l'alignement des primes a été un engagement de campagne et c'est un engagement de campagne qu'on pourra réaliser.

Il a été annoncé tout à l'heure que c'était 40 000 euros. Si on retournait à un niveau de prime qui corresponde aux attentes, finalement, des collègues, cela ne

serait pas 40 000, mais on serait plutôt sur un volume de 600 000 euros ou quelque chose comme cela au total. Donc les enjeux ne sont évidemment pas les mêmes et le calendrier ne peut pas être le même.

Néanmoins, je vous l'ai dit, l'objectif est bien d'arriver à une politique indemnitaire, alors, qu'on peut appeler « de fin d'année » et qui, je crois, aura du mal à subsister sous cette forme-là, mais on en discutera évidemment.

Donc l'objectif est d'arriver, effectivement, à une reconnaissance qui ne soit pas de l'ordre du symbolique, comme l'a souligné Tania Carnet tout à l'heure.

Sur ce qu'on fera l'année prochaine, pour l'instant, ce n'est pas écrit et il va falloir évidemment qu'on en discute de manière productive, très clairement.

Le principal sujet, à mon avis... enfin, au-delà des modalités qui sont importantes – je partage votre analyse, Monsieur Rollin –, c'est surtout le montant, je crois aussi, qui est important. Et là, très sincèrement, aujourd'hui je n'ai pas encore de visibilité sur ce qui sera disponible, bien sûr. Mais bon. Toujours pareil, on va y travailler. En tout cas, l'équipe de gouvernance a cela en tête, très clairement.

Mme Pucéat – Bien. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Donc s'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la politique indemnitaire de fin d'année 2020 pour les personnels BIATSS.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Cinq abstentions.

Qui vote contre ? Un vote contre.

M. Rollin – Je me suis trompé.

Mme Pucéat – Donc merci pour ce...

M. Rollin – Je voulais voter contre.

Mme Pucéat – Pardon ?

M. Rollin – Oui, je me suis trompé. Parce que d'habitude, je vote contre le...
Oui, oui !

Le Président – C'est le poids des habitudes, Monsieur Rollin.

M. Rollin – Oui mais vous rusez ! Vous changez l'ordre !

Mme Pucéat – On va recommencer peut-être alors !

M. Rollin – Non, non, ce n'est pas grave. Ne vous inquiétez pas, je sais défendre mes opinions et mes votes.

18 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions

Mme Pucéat – Merci pour cette approbation.

Nous allons passer au point sur les primes de charges administratives d'intérêt général.

5. Primes de charges administratives d'intérêt général 2019-2020 et 2020-2021 : liste des fonctions ouvrant droit

M. Tizio – Bien. Donc point suivant, qui était là aussi à l'ordre du jour de notre CT du 1^{er} octobre.

Donc le CT a été saisi, tout comme vous aujourd'hui d'ailleurs, de la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de charges administratives d'intérêt général et de leur éventuelle conversion, pour tout ou partie en tout cas, en décharge de service pour l'année 2020-2021.

Comme l'équipe de gouvernance a été renouvelée en cours d'année dernière, le CT a aussi, et vous de même, été saisi d'un additif à la même liste concernant ces primes de charges administratives d'intérêt général pour la période donc du 12 mars au 31 août 2020, qui faisait suite à l'élection de Vincent Thomas et au changement de l'équipe présidentielle.

Donc vous avez reçu la liste de ces fonctions ouvrant droit à primes et de leurs différents montants.

Ces primes, elles sont versées traditionnellement sous la forme de primes de charges administratives ou de décharge de service pour les enseignants-chercheurs, ou bien de primes spécifiques pour les personnels BIATSS qui sont concernés par ces fonctions ouvrant droit à ces primes pour charges administratives.

Donc le CT, saisi de cette liste, a rendu un avis de quatre abstentions et cinq votes contre.

Mme Pucéat – Y a-t-il des questions sur ce point ou des remarques ?

Oui, Peggy Cénac.

Mme Cénac – Alors c'est toujours la même remarque, mais concernant les primes des directeurs de composante, on le voit aussi dans cette période très, très tendue, il n'y a vraiment pas que l'effectif étudiant qui rentre en compte dans la charge de travail des directeurs de composante.

Je pense, en particulier, à ma composante où on fait beaucoup d'enseignements à l'extérieur de la composante.

Mais le nombre de collègues qui sont rattachés à la composante et le nombre de formations qui sont rattachées à la composante avec tous les changements induits, sont aussi une charge, entre guillemets, de travail importante pour les directeurs de composante.

Donc le fait que le seul critère qui permette de juger de l'intégralité du travail d'un directeur d'UFR soit le nombre d'étudiants me pose toujours problème.

M. Tizio – Alors effectivement, pour avoir, d'ailleurs, moi-même été directeur de composante, je comprends ta remarque et je pense que rien n'est, j'allais dire, « dans le bronze ». On peut tout à fait réfléchir à une clé de répartition de l'enveloppe des primes pour charges administratives pour les directeurs de composante qui soit, j'allais dire...

Évidemment, il y a une clé de répartition qui est évidente, c'est le nombre d'étudiants. Maintenant, on peut corriger les effets de cette clé de répartition avec des modalités qui peuvent s'entendre.

Moi, je ne suis pas du tout hostile à la révision de ces primes. Je pense qu'il serait sans doute bon de réunir à la fois un groupe de travail sur l'ensemble des chantiers « rémunérations », « primes », etc.

Je pense que si le Président en est d'accord en tout cas, on pourrait travailler sur cette question durant cette année.

Mme Pucéat – Très bien.
Elsa ?

Mme Lang-Ripert – Une remarque par rapport à cela. Peut-être qu'un des critères aussi – et vous allez comprendre pourquoi je le dis –, c'est aussi la répartition sur le territoire.

Entre avoir une UFR sur le campus et sept sites à gérer, même à nombre d'étudiants inférieur, la somme de travail peut être multipliée par sept. Cela, c'est une parenthèse.

Je voulais savoir : est-ce que le CA, s'il y a eu des choses qui ont été dites en CT, peut avoir des informations – mais je ne sais pas si on a le droit de le savoir – sur les abstentions et les contres ? Est-ce que les personnes se sont exprimées sur le choix de leur vote ? Et si oui, est-ce qu'on a le droit de le savoir ?

C'était les personnes qui sont là, c'est cela ?

M. Tizio – Oui.

Mme Lang-Ripert – D'accord. Donc vous allez prendre la parole et vous allez nous expliquer. D'accord.

Le Président – Oui, je pense que, voilà, ce que M. Rollin a dit tout à l'heure correspond au positionnement du CT...

Mme Lang-Ripert – D'accord.

Le Président – ...globalement.

Moi je voulais juste dire...Alors oui, bien sûr, je vais tout à fait dans le sens de ce que le Vice-président, Stéphane Tizio, a dit : on peut réfléchir sur les choses.

Il y a aussi une dimension à la question, Peggy, c'est aussi qu'il y a possibilité d'avoir une décharge de service en plus de la prime.

C'est aussi un ajustement possible. Voilà.

Alors, je sais que tout le monde ne la prend pas, je sais que... voilà, cela dépend, mais c'est aussi un élément qui s'ajoute tout de même.

Enfin, j'ai été doyen pendant cinq ans d'une grosse UFR, je sais tout à fait ce que cela signifie comme engagement et comme travail.

Mme Cénac – La décharge est aussi corrélée uniquement au nombre d'étudiants.

Le Président – Oui, oui. D'accord... Enfin, j'ai bien compris le propos qui consiste à dire que ce critère devrait être amendé, à mon avis pas exclu, de la détermination du montant. Mais peut-être qu'il faudrait le mâtinier, on va dire, d'autres critères.

Oui, je t'en prie.

M. Tizio – Oui. Pour répondre à Elsa Lang-Ripert, finalement, d'abord même réponse qu'à Peggy, puisque cela concerne les critères à prendre en compte pour

déterminer le montant des primes. Mais cela, on peut tout à fait entendre tes remarques.

Quant aux deuxièmes remarques, effectivement, il y a parmi nous un certain nombre de membres du Comité technique qui pourront prendre la parole pour, j'allais dire, expliquer leur propre position.

Mais à savoir aussi qu'un compte rendu du Comité technique sera disponible sur Intranet dès lors qu'il aura été voté par le Comité technique suivant.

Mme Pucéat – Monsieur Rollin ?

M. Rollin – Oui. Moi, je n'ai aucun souci à exposer ma position et celle de mes collègues élus avec moi sur la liste.

Simplement, je rappelle quand même qu'en fait, si on reprend un peu l'historique, cela fait à peu près cinq ans peut-être, cinq ans de suite où l'ensemble des représentants du personnel du Comité technique votait un vote à l'unanimité contre ces primes-là.

Alors, ce n'est pas sur les primes même, mais c'est sur les montants qui sont alloués.

Pourquoi ? Lors du plan de retour à l'équilibre financier, les primes BIATSS ont été diminuées de 50 % et les seules primes qui n'ont pas été touchées, c'est ces primes-là.

Le Président – Si, si.

M. Rollin – Je le rappelle. Depuis, c'est comme cela. Et si on regarde cette année, ces 3,5 % supplémentaires qui sont votés en masse salariale globale de primes sont pour ces primes-là et les primes BIATSS ne bougent pas. Voilà.

C'est un constat aussi : 3,5 % parce que la gouvernance a augmenté le nombre de vice-présidents, de chargés de mission, etc. Et donc c'est aussi ce côté-là. Et du point de vue des personnels, ce sont des choses qui ne sont pas non plus comprises. Personnels techniques et administratifs.

Lors du plan de retour à l'équilibre financier, les personnels se sont dit : « Oui, d'accord, c'est une période difficile. On veut bien faire l'effort ». Mais d'apprendre que de l'autre côté, ces primes-là n'ont pas été bougées – ils ont trouvé que l'effort était mal réparti.

Et de voir qu'on sort du plan de retour à l'équilibre, l'effort n'est pas toujours réparti et on ne fait pas d'effort de ce côté-là.

Je ne dis pas ça spécifiquement pour la gouvernance actuelle, mais j'explique un peu l'historique, puisque les années précédentes... Avant, il était voté une abstention parce que c'est le montant des primes qui pouvait choquer, mais ce n'était pas le principe même des primes. Mais nous n'avions pas l'unanimité. Il n'y avait pas d'unanimité.

Là, cette année, par exemple, depuis cinq ans, c'est la première fois où il y a quatre abstentions. Mais d'habitude, il y a unanimité contre puisque le dispositif global, si on le reprend, dans ce dispositif global de primes, la politique indemnitaire de fin d'année est concernée aussi. Donc il y a un déséquilibre qui est là, que les personnels ne comprennent pas et qu'ils n'entendent pas.

Mme Lang-Ripert – Merci.

Le Président – Une précision. Un, si, parce qu'il y a eu une réduction. Parce que quand j'étais doyen, j'étais en PREF et il y a eu une baisse de 10 % de la prime de fin d'année.

M. Rollin – Quand on a pris 50 % !

Le Président – Oui mais il ne faut pas oublier...

M. Rollin – Les personnels ont pris 50 % !

Le Président – ...que la prime de fin d'année dont on parle ne correspond pas à une fonction particulière, alors que les primes dont il est question ici correspondent à des fonctions particulières.

Et je peux vous garantir – pour le coup, je rejoins tout à fait ce que Peggy Cénac a dit tout à l'heure – qu'être directeur de composante, aujourd'hui *a fortiori* encore plus, mais déjà en temps normal, c'est un travail pour lequel franchement la rémunération est insuffisante. Je vous le dis vraiment.

L'engagement qui est celui des directeurs de composante, c'est un engagement où les semaines durent au minimum 60 heures, les week-ends sont souvent sacrifiés, etc., etc. Autant de choses qu'un personnel, on va dire, qui n'exerce pas ce type de fonction et qui est à 35 heures de travail normal – ce n'est pas du tout une critique ou une dévalorisation du travail –, autant de choses qui ne sont pas assumées par les autres personnels.

Donc si vous voulez, je crois que cette prime, si on la compare de manière brute, sans considérer la fonction qui est derrière, effectivement, elle paraît injuste.

Mais au regard des fonctions exercées, je peux vous garantir que non, non, ce n'est pas injuste... Enfin, le travail qui est derrière est vraiment très lourd, et je peux en attester.

De même que le travail des vice-présidents, d'ailleurs, soit dit en passant, parce que les heures ne sont pas comptées non plus. Croyez-moi.

M. Rollin – Je n'ai pas dit que c'était injuste. J'ai dit que c'était le dispositif global indemnitaire qui faisait que les personnels ont eu le ressenti d'un traitement différencié par rapport... Surtout pendant la période par laquelle on est passé. Je n'ai pas dit que les primes attribuées, que ce soit sur des missions aux vice-présidents ou aux directeurs, étaient injustifiées. Je n'ai pas dit cela. Il faut bien l'entendre.

Le Président – D'accord. Très bien. Mais j'insiste aussi, voilà : les primes ne sont pas justifiées par la même chose dans un cas et dans l'autre. Donc il faut aussi que les collègues qui ont ce sentiment peut-être d'injustice – ce qui n'est pas ce que vous avez dit –, tiennent compte de cette dimension « fonction » qui correspond aux primes versées parce que, franchement, le travail fourni par l'ensemble de ces directeurs de composante est non seulement remarquable en qualité – mais cela, on le sait –, mais en quantité, il est aussi impressionnant. Donc voilà. Je pense que cela peut aussi être expliqué.

Emmanuelle, tu peux reprendre.

Mme Pucéat – Y a-t-il d'autres remarques ou questions concernant ce point ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver pour l'année universitaire 2020-2021 :

- la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de charges administratives d'intérêt général,
- le montant des primes,
- le nombre maximal d'heures de décharge pouvant être issues de la conversion d'une prime de charges administratives d'intérêt général,
- et l'actualisation de ces éléments pour l'année universitaire 2019-2020.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Qui vote contre ? Trois votes contre.

19 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions

Merci pour cette approbation.

Et nous pouvons passer au Point 6 sur les décharges de service et heures complémentaires pour les maîtres de conférences qui suivent une formation CIPE dans les cinq années qui suivent la titularisation.

6. Décharge de service et heures complémentaires pour les MCF qui suivent une formation CIPE dans les 5 années qui suivent la titularisation

M. Tizio – Alors, ici encore, un point qui a été donc débattu lors du Comité technique du 1^{er} octobre et qui concerne, je dirais, la modification de la réglementation sur la formation des jeunes maîtres de conférences... « Des jeunes maîtres de conférences »... En tout cas, des maîtres de conférences nouvellement recrutés.

Donc je vous ai mis là deux points de contexte.

Les maîtres de conférences peuvent donc, dans les cinq ans qui suivent leur titularisation, suivre une formation et bénéficier, lorsqu'ils suivent cette formation, d'une décharge concomitante. C'est-à-dire que s'ils suivent cinq heures, ils ont une décharge de cinq heures dans leur service d'enseignement, pour un maximum de 35 heures équivalent TD, c'est-à-dire un sixième du service statutaire.

Ces formations et ces décharges, elles peuvent être prises en une fois, c'est-à-dire qu'on peut, une année, suivre directement 32 heures de formation ou bien échelonner cette formation sur les cinq années qui suivent la titularisation du maître de conférences, avec un maximum qui est prévu.

Donc connaissant cette nouvelle réglementation, à laquelle moi, personnellement, je souscris complètement : il est important que les maîtres de conférences nouvellement nommés puissent avoir un droit, finalement, à la formation et que ce droit ne les pénalise pas, surtout dans les périodes où l'on est obligé de préparer de nouveaux cours, etc., donc que cela s'assortisse d'une décharge corrélée.

Le problème qui peut se poser, c'est que certains maîtres de conférences renonceraient éventuellement à ce dispositif pour des raisons de service. C'est-à-dire que le fait de ne pas pouvoir cumuler, entre guillemets, cette décharge de service avec des heures complémentaires freinerait certains collègues.

Donc j'ai saisi le Comité technique de la proposition suivante, c'est-à-dire que les maîtres de conférences qui souhaitent bénéficier du dispositif de formation – et là, je l'ai mis en gras, et en gras souligné – pourront exceptionnellement réaliser des heures complémentaires.

C'est vrai qu'*a priori*, lorsqu'on est titulaire d'une décharge de service, on ne peut pas assurer d'heures complémentaires sauf à titre exceptionnel – c'est prévu par la réglementation.

Mais on a ajouté, après débat directement avec le Comité technique, que cela ne pourra se faire qu'avec le consentement express des maîtres de conférences et pour un volume limité à 32 heures équivalent TD d'heures complémentaires.

Mme Lang-Ripert – Sur les cinq ans ?

M. Tizio – Sur les cinq ans.

Donc, le Comité technique, saisi de cette question, s'est prononcé par deux abstentions et sept votes pour.

Mme Pucéat – Y a-t-il des questions sur ce point ?

Oui, Elsa.

Mme Lang-Ripert – Une question naïve. Quand ce jeune collègue, ce jeune enseignant-chercheur demande à bénéficier de ces 32 heures de décharge, c'est forcément corrélé à de la formation ? C'est-à-dire qu'en parallèle, il doit être inscrit sur le plan de formation ?

M. Tizio – Oui. Oui, oui. Tout à fait.

Mme Pucéat – Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Donc s'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la décharge de service et heures complémentaires pour les maîtres de conférences qui suivent une formation CIPE dans les cinq années qui suivent la titularisation.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Cinq abstentions.

Qui vote contre ? Personne.

19 voix pour, 5 abstentions

Merci pour cette approbation.

Donc nous pouvons maintenant passer aux points appelés « adoptés sans débat », qui comportent « Tarifs, subventions et dons - sorties d'inventaire - contrats et conventions emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne » et autres contrats.

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

IV) Tarifs, subventions et dons - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat – Donc tout ce point-là peut être voté ensemble s'il n'y a pas d'opposition.

Alors on a reçu en amont de ce CA une demande d'information qui concernait une des conventions. Une convention autour du projet « POWDER ON »,

pour lequel effectivement il n'y avait pas de descriptif, juste un nombre et puis le montant financier de la convention. Donc on nous a demandé un descriptif sommaire du projet.

Donc cette convention, ici, c'est une convention entre l'uB, et plus spécifiquement l'UMDPC Santé, et Dijon Métropole, dans laquelle Dijon Métropole s'engage à verser 60 000 euros au bénéfice du projet « POWDER ON ».

Et ce projet « POWDER ON », c'est un projet qui a vocation :

- à proposer des activités de formation et de recherche et développement dans le domaine du secteur pharmaceutique et plus spécifiquement autour de la technologie des poudres sèches sur lesquelles il y a un manque de formation dans la région qui existe ;

- et à proposer aussi une instance de réflexion, qui s'appelle « Think tank », autour des évolutions du secteur pharmaceutique, nouveaux besoins de formation, nouvelles technologies, etc.

Donc c'est un projet qui regroupe plusieurs personnes. Il y a, d'une part, deux opérateurs de formation en santé, qui sont l'UMPDPC Santé et le groupe IMT, qui est un centre national de formation professionnelle des industries de santé, et qui engage aussi le pôle BFCare, qui est un regroupement régional des entreprises de santé, qui, lui, doit s'occuper de l'aspect recueil et des besoins de formation et de la promotion des formations qui peuvent être proposées au niveau régional.

Mme Cénac – Merci de votre réponse.

Mme Pucéat – Donc y a-t-il d'autres questions ou demandes de précisions sur ces conventions ou ces tarifs ?

Donc s'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaire, les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

24 voix pour (unanimité)

Donc merci pour cette approbation à l'unanimité.

Une précision également, puisqu'il y avait dans cette catégorie-là une convention avec FoodTech, la dernière fois, qui avait été discutée, et également une tarification concernant le pôle Patrimoine sur une tarification pour du ménage.

Ces deux points n'ont pas encore été ajoutés au tableau que vous avez reçu cette fois-ci. Ils seront traités au prochain CA, avec les précisions et les discussions concernant ces points-là.

V) Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat – Et il nous reste un point sur le compte rendu des contrats et conventions hors subvention dont nous devons uniquement prendre acte. Il n'y a pas ici de vote particulier.

Néanmoins, si vous avez des questions, nous pouvons y répondre.

Y a-t-il des questions sur ce point ?

Donc s'il n'y en a pas, nous prenons acte du compte rendu des contrats et de conventions hors subvention.

Le Conseil d'administration prend acte

Et nous pouvons passer au Point C qui concerne les questions diverses.

Point C : Questions diverses

Le Président – Y a-t-il des questions diverses ?
Non ?

Mme Pucéat - David avait posé une question sur le télétravail, non ?

M. Cousson – Oui, j'avais envoyé une question sur le télétravail, hier.
J'avais envoyé une question sur le télétravail, au niveau de l'article de la circulaire qui est sortie le 7 octobre.

Donc Vincent nous avait envoyé le texte... enfin, un message à la communauté concernant les jauges pour les étudiants et il n'apparaît aucune modification ou notification pour les personnels au niveau de l'article qui est sorti le mercredi 7 octobre, au vu du passage de la Côte-d'Or, de la région Dijon Métropole en zone renforcée ou maximale.

Le Président – En fait, cette circulaire, elle vient un peu tardivement par rapport à ce qu'on a fait depuis quelques mois, puisque je rappelle que depuis le 1^{er} septembre – et je crois que c'était un point qui avait été fait par Pierre-Étienne le 15 septembre –, on avait passé 400 personnels en télétravail.

Donc, en fait, le télétravail est encouragé depuis la rentrée par notre établissement. Donc on est toujours sur cette lancée.

Moi, je n'ai pas cru bon de rappeler cette circulaire lors de mon courrier de vendredi dernier.

Pourquoi ? Parce qu'en fait ça y est, c'est dans les mœurs. Le service RH s'en occupe. Et on est déjà à un niveau de télétravail qui est sans commune mesure avec ce qui existait avant la crise sanitaire. Donc ceci explique cela.

Je ne sais pas si Alain Helleu veut poursuivre.

M. Cousson – Je peux intervenir ?

Pour moi, le télétravail, c'est une mise en place... Sans parler du Covid ou de quoi que ce soit. Il est mis en place depuis un certain temps. Je pense, là, que ce sont des mesures exceptionnelles qui doivent être prises par rapport à des personnels qui doivent prendre le bus, le tramway et éviter le contact avec les personnes dans les moyens de transport.

Après, ils nous disent « de deux à trois jours », donc je pense qu'il y a aussi le fait qu'il y a des gens qui peuvent télétravailler à titre normal sur l'année.

Mais je pense qu'il y a des mesures exceptionnelles. Je pense qu'il y a des gens qui préféreraient être chez eux et ne pas être en contact avec le personnel ou d'autres collègues pour ne pas attraper le virus.

Je pense qu'il y a ces deux choses différentes. Pour moi ! C'est le télétravail à l'année sans parler du Covid et, là, il y a une mesure exceptionnelle.

Je pense que c'est un peu comme le confinement. Cela a tourné.

Je pense effectivement qu'il y a des services où il y a des postes qui ont besoin d'accueillir le public et où il faut être présent ou autre et il y a des postes qui relèvent du télétravail.

Et franchement, quand je dis « le télétravail », je parle vraiment de mesure exceptionnelle.

Il y a des gens qui préféreraient être chez eux avec...

Parce qu'il y a des gens qui ont demandé sur le télétravail les 25 ou 26 jours à l'année et ces gens-là ils pourraient, à titre exceptionnel, rester chez eux deux à trois jours par semaine, ce qui peut-être dépasserait les 25 jours sur les quatre à cinq mois.

Enfin, je ne sais pas si vous allez me comprendre.

Le Président – Peut-être deux éléments et ensuite je passerai la parole à Alain Helleu.

Le premier, c'est qu'on n'est pas en confinement. Enfin, voilà, que ce soit clair. Et les mesures, si le ministère nous envoie une circulaire en disant « oui, il faut encourager le télétravail », on a encouragé d'ores et déjà le télétravail. Je veux dire : il y a un tiers des personnels administratifs... plus d'un tiers des personnels administratifs qui sont déjà en télétravail. Donc cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, je voudrais quand même rappeler une statistique. C'est que sur les quatorze derniers jours, nous sommes à six personnels testés positifs dans la communauté sur 2 800 personnes. Donc je crois qu'il y a...

La situation est tout à fait sérieuse. Il n'est pas du tout question de nier le caractère sérieux. Mais cela montre tout de même qu'au regard du monde, finalement, présent et qui travaille sur nos six campus, les gestes barrières fonctionnent.

Très clairement, un, les gestes barrières fonctionnent et, deux, les gens les respectent, évidemment, et globalement.

On a des dispositifs de gel hydroalcoolique... Enfin, là, on les a. Cela, c'est très clair. J'espère et je souhaite que ce soit le cas également sur le terrain puisque ce sont aussi les instructions qu'on a données.

Les gens portent des masques. On leur a fourni des masques. Ils se lavent les mains. Ils font attention aux uns et aux autres. Ils aèrent leur bureau, etc., etc. Et on voit bien que ces dispositifs fonctionnent tout de même.

Je veux dire par là que la statistique... enfin, les cas, et qui plus est – et heureusement –, les cas qui nous sont remontés, on essaye de les suivre, évidemment, mais il n'y a pas de cas graves. D'accord ? Donc tant mieux.

Donc on est d'ores et déjà sur un dispositif de télétravail massif dans l'établissement.

Bien entendu, la situation, on est passé en zone d'alerte rouge renforcée. Donc évidemment, nous demeurons absolument vigilants, et le processus de passage au télétravail n'est pas fermé. Il n'est pas figé et je parle sous le contrôle de Pierre-Étienne Thépenier, bien sûr. Mais il n'y a pas de raison de le figer.

Maintenant, je crois qu'il ne faut pas non plus, sans perdre la vigilance, surexagérer, au regard des éléments qui sont à notre disposition aujourd'hui, les risques de contamination d'une population qui est très respectueuse des gestes barrières et dont le taux de contamination reste inférieur, je crois - je parle sous le contrôle des spécialistes de la santé ici présents –, à des seuils d'alerte, s'agissant de la population de nos propres personnels. Des personnels, pas des étudiants. D'accord ? Voilà.

Et je vais passer maintenant la parole pour un complément de réponse à Alain Helleu.

M. Helleu – Oui, j'ai la circulaire sous les yeux. Alors cette circulaire... Honnêtement, et pour le coup, je n'ai pas l'habitude de commenter les circulaires qui sortent, mais c'est une circulaire du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Alors c'est une circulaire qui reprend une circulaire du Premier ministre qu'on applique déjà.

On n'apprend pas grand-chose en la lisant, on est sur des principes très, très généraux. Elle nous dit qu'il faut faciliter le télétravail, qu'il faut former les chefs de service et qu'il faut aménager les horaires. Toutes les choses qu'on fait déjà.

Cela fait l'objet, disons, d'un travail et d'une explication qui a été faite lors des entretiens d'évaluation. On a discuté. On a arrêté un certain nombre de personnes. On a schématisé un certain nombre de choses.

Maintenant, s'il y a des personnes qui veulent revenir sur les demandes qui ont été faites, je considère que c'est déjà arrêté après le passage en CT, on peut toujours demander si quelqu'un veut travailler trois jours, qu'il ait une journée, qu'il estime qu'il a des problèmes, etc., il reprend une fiche de procédure classique et puis il y a l'avis du chef de service et on en discute.

Mais cette circulaire n'apporte absolument rien de neuf.

Il n'y a même pas d'article. Ce sont des rappels généraux sur la nécessité d'être bienveillant et d'analyser sereinement les demandes de télétravail qui partent des agents.

OK, mais heureusement qu'on n'a pas attendu cette circulaire et heureusement qu'on a travaillé sur le télétravail depuis des années à l'uB, et on est plutôt en avance par rapport à d'autres universités et on a admis très largement le télétravail. Donc je ne vois pas bien l'intérêt.

Alors, comme il y a quand même un ordre, derrière, de la ministre qui nous dit de diffuser cette circulaire à l'ensemble des agents des services, donc on diffuse.

Mais heureusement qu'on n'a pas attendu cette circulaire pour envisager largement le télétravail dans la mesure de nos moyens parce qu'il faut aussi du matériel disponible, il faut aussi former les agents, il faut aussi former les agents à la sécurité parce que comme on a mis en place un ensemble de VPN, on a des attaques et des virus tout azimut.

Je rappellerai que la Ville de Besançon a eu des postes bloqués. L'université de Besançon... de Franche-Comté a été aussi très largement affectée par des blocages. On n'est pas à la merci d'un blocage de nos serveurs qui peut arriver.

L'ouverture des VPN, dès lors qu'elle n'est pas contrôlée, les personnes laissent leur VPN allumé en permanence et on a des brèches de sécurité qui sont énormes.

Mais il n'empêche qu'on a développé largement le télétravail.

Donc heureusement qu'on n'a pas attendu cette circulaire et, encore une fois, je suis plutôt légaliste, je ne mets pas en cause l'intérêt des circulaires. Pour celle-ci, on peut vraiment s'interroger sur le pourquoi de cette circulaire, pourquoi elle a été écrite à ce moment-là, pourquoi maintenant.

La même circulaire au mois de juin ou à la fin du déconfinement, on pourrait tout à fait l'entendre : les gens reviennent, on favorise le télétravail.

Le 7 octobre, pour moi, c'est vraiment enfoncer une porte ouverte quand on est sur cet objectif-là.

Voilà, si j'ai un commentaire à faire.

Mais encore une fois, je ne commente pas la circulaire. Cela me gêne un peu de devoir le faire, mais c'est une circulaire incompréhensible et on reviendra dessus en réunion d'encadrement puisqu'on a une réunion d'encadrement. On en reparlera... Enfin, on est tout à fait ouvert à rouvrir des procédures.

Alors, il ne faut pas ouvrir en permanence des procédures parce que sinon le service RH ne va plus pouvoir tourner. Mais on va en rediscuter, cela fait partie du dialogue... Enfin, on est très largement ouvert sur le télétravail, évidemment.

Le Président – Monsieur Rollin, oui.

M. Rollin – Oui. La question qui est posée derrière, c'est quand même... Parce que dans la circulaire... Vous dites qu'on a eu la même circulaire au mois de juin, non. Dans la circulaire quand même, la ministre fait référence à la situation des zones d'alerte renforcée maximale. Donc voilà.

Elle fait référence à la situation sanitaire. Elle ne fait pas référence... Parce que ce que l'on avait défini dans la charte du télétravail, c'était dans une situation, je dirais, calme et classique, qui était définie déjà dans le texte réglementaire.

Or, ce que nous dit la ministre, c'est aussi comment on s'adapte par rapport à ce texte mais aussi par rapport à la crise sanitaire que l'on vit actuellement.

Moi, je voudrais savoir. Vous dites qu'il y a plus de 400 personnels qui sont en télétravail. Oui, les chiffres, on peut dire que c'est nombreux.

Mais si, dans les 400 personnels, nous en avons, comme on peut le voir d'après le recensement... Parce que d'après ce que nous, on commence à recenser - on fait un peu notre analyse sur le télétravail -, ils demandent comment ils ont été perçus, comment les personnels en télétravail l'ont eu et ils nous disent, par exemple, qu'on est plus sur un télétravail d'une journée voire de deux jours et que les trois jours n'ont été, pour un certain nombre, pas de manière systématique, mais pour un très grand nombre, pas autorisés. Les deux jours, pour certains, ils les ont obtenus, il a fallu se battre. Mais certains nous disent : « Nous, on n'a même pas obtenu deux jours. C'était un jour par semaine ».

Donc la référence, c'est de dire... Quand même, dans cette circulaire, quelque part, elle ne fait plus référence au « un jour », elle fait quand même référence aux deux à trois jours de télétravail.

Et de dire : « Oui, il y a un cadre, mais c'est la procédure », moi, je vous pose la question tout simplement, Monsieur le Directeur général des services : si dans quinze jours nous sommes confinés, vous allez redresser la procédure pour que tout le monde télétravaille ? Cela ne vous posera pas de problème de redresser la procédure ?

C'est normalement le déroulement de la procédure. La procédure, elle est définie par le cadre légal juridictionnel qui a été écrit et comment on adapte les services. Elle demande, d'ailleurs, à ce que les chefs de service, etc., travaillent sur l'organisation pour essayer d'avoir le maximum de personnels que l'on peut estimer en télétravail dans le maximum de conditions. Voilà.

C'est facile de dire : « Nous, on a fait une information ». Mais c'est cela qui est posé comme question, à laquelle je fais quand même référence, à cette problématique des transports, des roulements, des aménagements, etc., et les groupes.

Moi, je vous dis un autre problème. Quand vous êtes dans une UMR et que le CNRS a mis le maximum de personnes en télétravail, vous voyez le laboratoire,

lundi, se vider, mais vous pouvez exercer les mêmes fonctions en tant que personnel de l'université de Bourgogne, mais vous n'êtes pas tout à fait dans les mêmes conditions de télétravail, ce qui pose quand même, au sein des UMR, par exemple, un problème aussi.

M. Helleu - Je vous réponds.

Sur le dernier point, cela ne pose aucun problème, on n'a pas les mêmes employeurs. Donc le CNRS, il est responsable de ses personnels ; l'université est responsable des siens.

La ministre a fixé les principes. Nous, on fait tourner les services, donc on n'est absolument pas dans la même configuration. On est tenu d'avoir une organisation donnée. Les cours doivent avoir lieu, les examens auront bientôt lieu. On accueille un certain nombre d'étudiants. On a une situation que l'on suit au jour le jour. La pandémie ne se développe absolument pas à l'université. Il y a un gros travail, très sérieux, qui a déjà été fait...

M. Rollin - On n'est pas dans une bulle, Monsieur le Directeur général des services.

M. Helleu - ...par les services. Et puis ce n'est pas « open bar » ! Je veux dire : le télétravail, ce n'est pas parce que les gens veulent être trois jours en télétravail qu'ils sont trois jours en télétravail.

Qu'est-ce que vous diriez si le DGS était trois jours en télétravail à Lyon et s'il n'était présent que deux jours par semaine ? J'imagine qu'un certain nombre de personnes ne seraient pas d'accord avec cette position et ce serait tout à fait logique.

De toute façon, c'est toujours soumis à l'avis du chef de service. Le chef de service, en contrepartie de ses responsabilités, il doit... il a un pouvoir d'organisation et il est nécessaire pour organiser le fonctionnement des services.

Donc je dirais que la capacité de demander à bénéficier de trois jours de télétravail doit s'intégrer dans l'organisation globale d'un service, dans un équilibre au sein du service, en veillant justement à respecter ces équilibres, à faire en sorte que ce ne soit pas les mêmes qui, pour telle ou telle raison, bénéficient de trois jours et pas les autres. Donc cela pose des questions d'organisation.

Moi, j'ai des retours de personnes qui me disent... qui sont présentes quatre ou cinq jours dans les services et qui disent : « Quand la personne n'est pas là, elle n'est pas là et on fait son boulot ». Alors, même s'il faut aussi faire attention à ce que les personnes garantissent, quand elles sont en télétravail, qu'elles font leur boulot, ce n'est pas forcément le cas parce que dans les services, quand une personne vient et demande un renseignement, elle ne va pas le demander à la personne qui est à 50 kilomètres. Elle va vouloir son renseignement tout de suite et c'est la collègue qui va répondre à sa place.

Donc, de fait, les gens présents dans le service, quand les autres ne sont pas là, ont beaucoup plus de travail.

Donc tout cela, évidemment, cela ne peut pas s'analyser de manière centralisée, donc cela nécessite une réflexion assez poussée et assez approfondie de la part du chef de service qui est garant de l'équilibre dans le travail.

On a augmenté de manière assez importante le télétravail. C'est beaucoup trop tôt... Donc cela c'est vraiment des retours à chaud que j'ai. C'est beaucoup trop tôt.

Je vous rappelle qu'il y a eu aussi un questionnaire qui a été fait sur le confinement. On travaillera sur la mise en application du télétravail. On ne peut pas changer un système au bout d'un mois parce qu'une circulaire tombe et dit : « Favorisez tous les gens à trois jours ».

Ce qu'on constate, et on a une veille tous les matins avec l'ARS, on est très, très attentif à l'évolution de la pandémie au sein des équipes, au sein des étudiants et puis au sein des personnels. On est, pour l'instant, sur quelque chose qui est assez contenu aussi par les gestes barrières, mais il faut être bienveillant, évidemment. Si quelqu'un veut, tout d'un coup, et me dit : « Il faut absolument que j'ai trois jours de télétravail », on reviendra dessus, on discutera.

On a déjà discuté avec les chefs de service, suite à des discussions qu'on a eues en CT et en CHSCT, voilà.

Après, il ne faut pas... Si on doit être confinés, on sera reconfinés dans le cadre d'une mesure générale. Pour l'instant, on reste attentif, mais on a aussi des services à faire tourner et c'est vrai que si vous avez, dans un service, beaucoup de gens qui sont en télétravail trois jours dans la semaine, je ne garantis pas le bon fonctionnement du service. Et ce n'est pas moi qui le dis en tant que DGS. C'est des informations, c'est des retours que j'ai sur, néanmoins, la difficulté à appliquer très massivement trois jours de télétravail parce que, voilà, ce n'est pas...

On ne va pas réformer en une année une administration qui a plusieurs siècles de fonctionnement et qui s'appuie sur la présence des gens, de tout le monde avec tout monde.

Donc cela, ça fait partie des points de discussion qu'il est absolument fondamental d'avoir à l'esprit.

Maintenant, cela n'empêche pas que si une personne dit : « J'ai obtenu un jour, mais cela me pose un énorme problème, j'ai besoin de trois jours », on réexamine sa demande. Comme chaque fois qu'il y a une demande, cela passe par le chef de service. Cela passe par une analyse qui englobe aussi les collègues parce qu'il ne s'agit pas que les autres fassent son travail et assurent l'activité.

Ou alors, s'il n'assure pas l'activité, il y a une variation du curseur et il faut *a minima* une réflexion sur cette organisation et puis un avis du chef de service.

Après, on est ouvert à tout, mais il ne faut pas perdre de vue quand même que les scolarités sont très sollicitées. L'organisation des cours à distance, c'est très, très dur parce qu'on est sans cesse en train de refaire les plannings et puis bientôt on aura des examens à organiser en favorisant le présentiel mais sans doute, pour un certain nombre d'examens, des choses à distance.

Pour pouvoir correctement travailler et être réactif, il faut *a minima* que les gens soient ensemble. Alors on peut le faire via Teams ou via BigBlueButton, mais il faut faire attention à la nécessaire présence pour être opérationnel. Mais après, j'entends.

Après, sur le fond de cette circulaire, oui... Je ne pense pas qu'elle restera dans l'histoire.

Le Président - Prescience administrative.

Lionel, oui ?

M. Crognier - Le télétravail vient aussi s'ajouter à d'autres dispositifs. La possibilité d'avoir, par exemple, du temps partiel. Si on rajoute, vu la difficulté des temps, quelques arrêts de maladie légitimes ; si on rajoute les cas contacts qui existent aussi ; si on rajoute les journées de formation ; et si on rajoute le télétravail,

il n'y a plus de service public. Il n'y a plus de service du public. Il n'y a plus d'accueil d'étudiants.

Donc pour moi, cette circulaire, elle est légitime et elle s'impose à Paris dans les universités qui ont fait le choix du distanciel total dès à présent pour les étudiants. Par exemple, à Dauphine en Master. On peut comprendre que s'il n'y a plus d'étudiants, il n'y a plus d'accueil physique et on peut envisager légitimement du télétravail à deux ou trois jours.

L'université de Bourgogne a fait un autre choix, d'essayer de maintenir, autant que faire se peut, mais évidemment dans les conditions sanitaires les plus contrôlées, de la présence et, dans ce cadre-là, il y a des services qui, s'ils sont en télétravail à trois jours, seront totalement démunis et ne pourront plus fonctionner.

D'un autre côté, on a fait le choix de limiter à titre expérimental, pour cette année, à un jour le télétravail des agents. Dans une logique plus d'expérience, là. Mais ce n'est pas facile et les constats que M. Helleu donne sont ceux qu'on ressent aussi.

Et en même temps, on entend des agents qui disent : « Il y a une qualité de travail quand on est en télétravail pour faire plus rapidement des tâches ». Par exemple sur le service des scolarités. On prenait beaucoup d'heures à les réaliser parce qu'on était sans cesse dérangé.

Donc voilà, il faut trouver, je crois, le bon curseur et, en même temps, il y a une option philosophique quand même, c'est-à-dire qu'on défend aussi un service public, du public, et le numérique n'est pas là pour se substituer en totalité au fonctionnement. Donc on ne peut pas dire, d'un côté, qu'il y a des travers, etc., le numérique, etc., et, de l'autre côté, « passons tout le monde en télétravail ».

Pour ma part, je défends une présence, un service de qualité d'accueil du public maintenue et, en même temps, le bien-être au travail doit être aussi assuré. Donc à trois jours, je doute qu'on y parvienne, surtout dans cet état de crise où les collègues sont fatigués et peuvent être amenés à être malades plus que de coutume aussi, ou parfois ont des difficultés aussi de tous ordres, voilà.

Donc c'est vrai que la circulaire, pour l'université de Bourgogne, elle ne tombe pas très bien.

Voilà un petit peu notre... ma position, en tout cas.

Le Président - Il y avait Elsa et Peggy. Alors je ne sais plus dans quel ordre.

Mme Lang-Ripert - Cela va être très court : je rejoins tous les propos que vient de dire mon collègue. Il est très difficile à la fois de nous demander d'accueillir les étudiants le plus possible en présentiel, et quand je dis « nous », c'était la volonté, au départ, des composantes, et à la fois de ne pas avoir, autant que faire se peut, les personnels pour pouvoir faire fonctionner les composantes.

Et je rejoins tout ce qu'a dit Lionel aussi sur le fait qu'il faut aussi que les personnels se sentent en sécurité quand ils viennent travailler, voilà.

C'était très court. C'était juste pour dire que j'adhère complètement aux propos que vient de tenir Lionel.

Le Président – Peggy, oui.

Mme Cénac - Je partage la difficulté de savoir où placer le curseur et de voir les intérêts et les... pas les risques, mais les... enfin, les conséquences néfastes de certaines facettes du télétravail mais, par contre, je suis choquée par le préambule et

le fait de mélanger, de mettre sur un même plan du temps partiel et du congé maladie, de la garde d'enfants et le télétravail. Je dois dire que je suis assez perplexe.

Certes, ce sont des gens qui sont absents du lieu de travail, mais en télétravail, on travaille. Donc les mettre dans le même cadre que des congés maladie ou du temps partiel, cela me met vraiment mal à l'aise.

Le Président - Bien... Oui, un dernier point.

Mme Lang-Ripert - Je crois qu'on travaille, mais pas forcément avec le même service rendu aux usagers. Bien sûr que les collègues travaillent. Jamais on ne se permettrait de dire que les collègues ne travaillent pas. Mais quand vous avez... Un cas très, très pratique. Deux ou trois informaticiens qui sont, ce jour-là, en télétravail et que tout plante au niveau de la composante et qu'en plus, il faut justement des visios, des trucs comme cela, et que l'informaticien est en télétravail, à distance c'est très compliqué qu'il rende le service sur lequel il est attendu ce jour-là. Évidemment qu'il travaille, mais c'est très compliqué, après, de faire fonctionner.

Le Président - Je crois que globalement, en fait, toute la question... les questions qui sont posées, c'est la question d'équilibre entre l'absolue nécessité de rendre le service au public, et cela, moi je rejoins parfaitement ce que dit Lionel.

Maintenant, l'aspiration des collègues, soit parce qu'en ce moment, ils ont peur, soit parce qu'effectivement cela permet de faire, par exemple, des économies d'allées et venues entre le domicile et puis le lieu de travail, soit pour des convenances qui leur sont purement personnelles, voilà, il faut essayer de concilier tout cela et c'est pourquoi, à mon avis, il est extrêmement difficile d'appliquer le même régime à tout le monde parce que dans un service, il va être beaucoup plus facile... Qui ne reçoit pas du public, par exemple. Il sera beaucoup plus facile d'accorder plus de jours de télétravail à un personnel que dans une scolarité où là il y a des permanences d'ouverture, etc.

Donc je crois que tout l'art de ce développement du télétravail, c'est d'arriver à satisfaire autant que possible des aspirations qui peuvent être contradictoires.

Mais je crois qu'à la fois la compréhension qu'on demande à l'université de Bourgogne et, en fait, à sa gouvernance vis-à-vis du télétravail, il faut aussi que cette compréhension trouve un écho chez les personnels et qu'ils soient en mesure de comprendre aussi les contraintes qui sont les nôtres dans le cadre de nos missions de service public.

Mais je crois qu'il n'y a pas tant d'écart que cela entre... Je crois que globalement, il y a certainement des cas dans lesquels il y a eu des tiraillements, probablement, mais globalement j'ai le sentiment que ce développement du télétravail s'est fait dans de bonnes conditions et que les personnels sont, je le dis toujours, globalement... C'est-à-dire qu'évidemment, on trouvera toujours des cas marginaux d'insatisfaction. Peut-être dans un sens et dans l'autre, d'ailleurs. Des chefs de service qui regrettent d'avoir autorisé le télétravail et inversement, peut-être des personnels qui sont frustrés de ne pas être davantage en télétravail.

Néanmoins, là encore, je rappelle qu'on est au tout début d'un processus. Le 1^{er} septembre, c'était il n'y a pas très longtemps et donc les choses vont s'affiner au fur et à mesure, bien entendu, que nous progresserons les uns et les autres dans la maîtrise des outils, dans cette culture du télétravail qui, de toute façon, va encore se développer dans les mois et les années à venir très probablement.

Oui, Monsieur Rollin ?

M. Rollin - Excusez-moi, parce que j'avais une question à poser et c'était lors de vos informations. Quand on a parlé du Covid, j'avais un point qui n'avait pas été dit. J'ai été interrogé hier et je voulais une précision, mais Monsieur le Directeur général pourra m'apporter la précision plus tard, c'était en particulier sur les jauges étudiants.

Les personnels des bibliothèques m'ont posé la question : la jauge, elle est calculée comment, avec les personnels ? Parce qu'ils nous disent : « On a enlevé 50 % des chaises mais, par exemple, on a encore un certain nombre... on a beaucoup d'étudiants qui viennent porter des livres empruntés », etc., donc qui ne stagnent pas forcément. Comment est calculée la jauge au niveau de l'université dans les bibliothèques et en particulier avec les étudiants qu'on commence à voir s'installer... Comme je m'y attendais. Qu'on commence à voir s'installer par terre.

Donc voilà, c'est une question qui m'a été posée, si vous pouvez m'apporter la réponse.

Le Président - Oui, je pense que la réponse a déjà été apportée à Émilie Barthet. C'est bien la jauge de la capacité d'accueil des salles. Là, ici, le fait qu'il y ait allées et venues n'entre pas en compte. Donc les personnels qui rentrent.

Si mes informations sont bonnes, Émilie Barthet pourra peut-être préciser mon propos, mais donc il s'agit bien des places assises.

Alors, en ce qui concerne les allers-retours, *a priori* si les gens viennent et vont, ils ne restent pas.

Mais je crois que c'est surtout le fait de rester dans un même espace qui n'est pas aéré qui pose problème. C'est pour cela que la jauge a diminué, lorsqu'on est statique et pas lorsqu'on bouge.

Émilie Barthet peut peut-être apporter des précisions.

Mme Barthet - Oui, en effet, depuis... ce matin, pour la dernière de nos bibliothèques, la jauge de 50 % est en place concernant, effectivement, les places assises. On a eu une Assemblée générale des personnels hier. Il ne m'est pas remonté d'étudiants qui s'assiéraient par terre. La consigne est claire : si c'est le cas, les étudiants seront invités à sortir.

M. Rollin - C'est un ou deux. Cela commence à être un ou deux qu'ils ont pu avoir...

Mme Barthet - D'accord.

M. Rollin - C'est tout.

Mme Barthet - Après, pour aller plus loin dans ce domaine-là, il n'y a que des comptages et certaines universités font peser sur les personnels Bibliothèques le contrôle de cartes étudiants, une solution à laquelle j'aimerais qu'on n'arrive pas.

M. Rollin – Très bien.

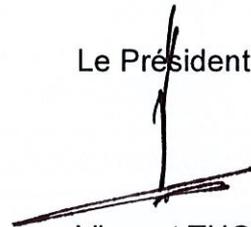
Le Président - Merci pour ces éléments.
Il n'y a plus d'autres questions diverses ?

C'est bon ?
Très bien, je vous remercie pour tous ces échanges de grande qualité.
Je vous souhaite bon appétit parce que c'est très bientôt et puis au prochain
Conseil d'administration dans quelques semaines. Le 3 novembre. Très bien.
Merci à vous.
Bonne journée.
Au revoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 47)

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke at the bottom, and a long horizontal line extending to the left from the base of the vertical line.

Vincent THOMAS